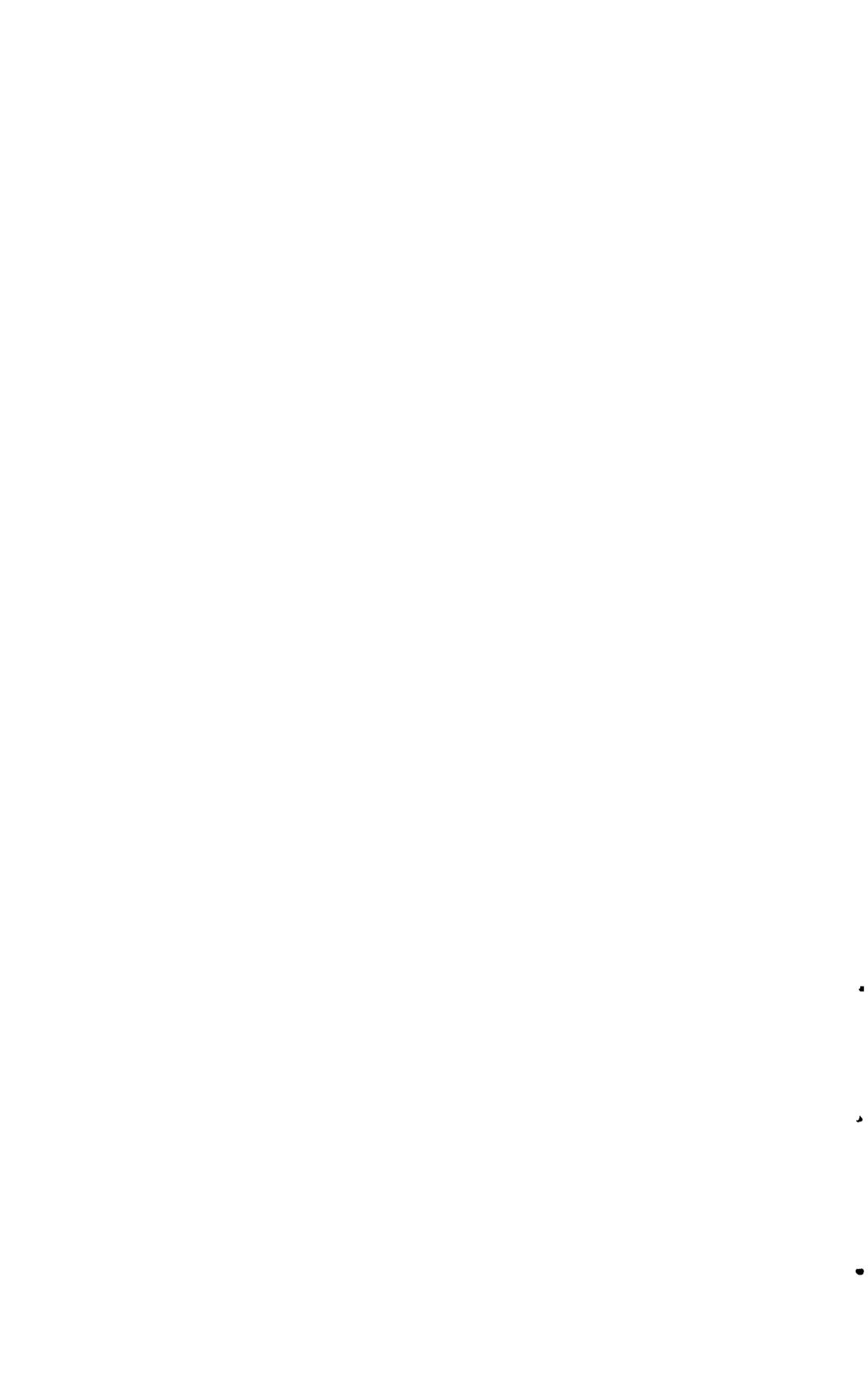


# **PARLEMENT EUROPEEN**

**DIRECTION GENERALE DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE  
ET DE L'INFORMATION**

## **CAHIERS MENSUELS DE DOCUMENTATION EUROPEENNE**



S O M M A I R E

=====

P r e m i è r e   P a r t i e

---

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

	<u>Page</u>
I - <u>PROBLEMES GENERAUX</u>	
1 - Le Pape et l'Europe .....	1
2 - La signature du traité sur la fusion des trois exécutifs européens .....	1
3 - M. Fanfani demande le renforcement des pouvoirs du Parlement européen .....	3
4 - Exposé fait à Londres par M. Hallstein sur le rôle de la Commission de la C.E.E. ....	4
5 - Entretiens à Bonn de M. Spaak, ministre belge des affaires étrangères .....	5
6 - Le Congrès du C.D.U. aborde à Düsseldorf les pro- blèmes de la politique européenne .....	6
7 - Déclarations de M. Majonica, représentant C.D.U. au Bundestag, sur les efforts d'intégration euro- péenne .....	9
8 - L'échange de lettres Bonn-Paris .....	12
9 - Europe des partis ou Europe des patries? .....	13
10 - Le Général de Gaulle et les questions européennes .	15
11 - Déclaration du ministre Luns sur l'union politique européenne .....	15
12 - La Conférence "Bilderberg" à Côme .....	16

II - POLITIQUE ET SECTEURS ECONOMIQUES

- |  |    |
|--|----|
| 1 - Déclarations de M. Blessing, président de la Banque fédérale, sur les questions monétaires européennes ..... | 19 |
| 2 - La visite de M. Schmücker, ministre fédéral de l'économie, à La Haye.....                                    | 20 |

III - RELATIONS EXTERIEURES

- |  |    |
|--|----|
| 1 - Les relations franco-britanniques et l'Europe ..   | 21 |
| 2 - La visite du premier ministre Wilson en Italie .   | 22 |
| 3 - La "Grande Europe" du Général de Gaulle .....  | 23 |
| 4 - Les conservateurs britanniques et la politique européenne .....  | 24 |
| 5 - Le premier ministre Wilson et l'Europe .....   | 26 |
| 6 - Discours du Premier britannique, M. Wilson, à New York .....   | 27 |
| 7 - M. Schiller, sénateur berlinois chargé des affaires économiques, adversaire d'une "petite Europe" .....            | 29 |
| 8 - Déclarations de M. Gunnar Lange, ministre suédois du commerce, sur les problèmes de l'A.E.L.E. ....                | 29 |
| 9 - Débat sur les questions européennes au Reichstag suédois .....   | 30 |
| 10 - Echanges de vues sur l'Europe à l'occasion de la visite à Bonn de M. Gerhardsen, premier ministre norvégien ..... | 32 |
| 11 - La C.E.E. et les pays africains .....   | 33 |
| 12 - Table ronde sur les perspectives de l'union politique européenne .....  | 34 |
| 13 - Déclaration du Prince Bernhard sur le "partnership" atlantique .....  | 35 |

D e u x i è m e   P a r t i e

---

ACTIVITE PARLEMENTAIRE

Page

I - LE PARLEMENT EUROPEEN

    Activité des commissions au mois d'avril ..... 37

II - LES PARLEMENTS NATIONAUX

    a) Italie

    1 - Proposition de loi sur l'intégration dans l'équipe parlementaire italienne des représentants italiens au Parlement européen ..... 43

    2 - La politique européenne de l'Italie discutée à la Chambre des Députés ..... 44

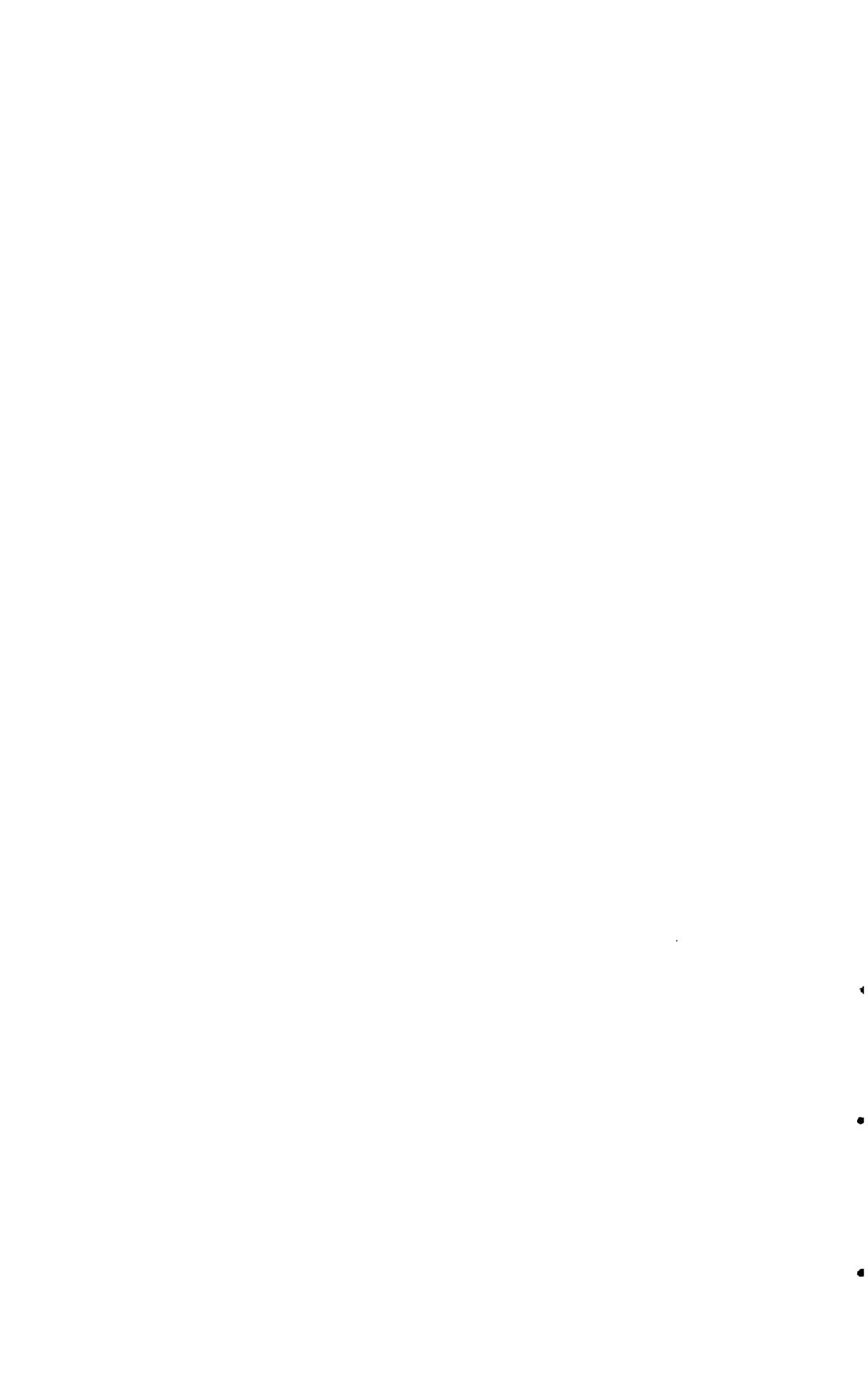
    3 - Réponse du ministre italien des affaires étrangères à une question concernant le renforcement des pouvoirs du Parlement européen ..... 47

    b) Pays-Bas

    1 - Réponse à une question écrite sur la politique communautaire de formation professionnelle ..... 48

    2 - Présentation du rapport sur la mise en oeuvre des traités de la C.E.E. et de l'Euratom en 1964 .... 49

=====



EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

I - PROBLEMES GENERAUX

1 - Le Pape et l'Europe

Le Pape Paul VI a reçu, le 6 avril, en audience spéciale, les participants à la septième session de la Conférence inter-gouvernementale de la fonction publique européenne, chargée d'élaborer un "Statut-type" du fonctionnaire européen.

S'adressant à l'assistance, le Pape, après avoir rappelé que le Saint-Siège est membre du Conseil de coopération culturelle du Conseil de l'Europe, a déclaré que l'Eglise ne peut se désintéresser de l'immense effort entrepris en commun par les peuples européens. "Le Saint-Siège, a poursuivi Paul VI, demeure - nul ne l'ignore - au-dessus des débats de caractère politique au cours desquels les interlocuteurs de bonne volonté échangent leurs conceptions légitimes en vue d'édifier, pierre par pierre, cette Europe que tant d'hommes et tant de citoyens appellent avec impatience; mais le Saint-Siège est avec tous ceux qui, sans arrière-pensée, s'efforcent de surmonter les difficultés inévitables, d'atténuer les différences, de faciliter le dialogue constructif entre Européens. Il souhaite voir apparaître un jour une nouvelle réalité qui sera à la fois riche de toutes les expériences du passé et animée d'une détermination commune pour préparer le meilleur avenir possible aux millions d'hommes qui ont, en commun, le même idéal, à savoir : assurer dans la paix une vie fraternelle où chacun, dans sa propre sphère, puisse progresser dans le respect mutuel et où tous pourront réaliser leur propre destin d'hommes libres et responsables. Nous aiderons à la réalisation de cet idéal européen, a conclu le Pape, et nos fils catholiques sont bien préparés à l'accueillir et à oeuvrer à sa réalisation."

(Il Popolo, 7 avril 1965)

2 - La signature du traité sur la fusion des trois exécutifs européens

Le 8 avril 1965, les six pays membres de la C.E.E. ont signé un accord sur la fusion des administrations des trois Communautés européennes (Communauté économique européenne, Communauté européenne de l'énergie atomique, C.E.C.A.). Il en résulte qu'à partir du 1er janvier 1966 il n'existera plus qu'une seule Commission européenne et un seul Conseil de ministres au lieu de

trois. Le traité doit encore être ratifié par les parlements nationaux des différents pays membres.

Lors de la signature du traité, les présidents des Commissions européennes et de la Haute Autorité, M. Hallstein pour la C.E.E., M. Chatenet pour l'Euratom et M. Del Bo pour la C.E.C.A., ont fait part de leur satisfaction au sujet de la fusion des trois exécutifs. M. Hallstein a déclaré que c'était vraiment un privilège que "de pouvoir assister à son propre enterrement". Il croit cependant en l'espèce à un "prolongement de l'existence au-delà de la mort". La fusion ne constitue pas seulement une mesure de rationalisation mais aussi et surtout un progrès politique grâce à une consolidation interne et externe de la Communauté. M. Del Bo ayant souligné que la fusion des exécutifs devait aboutir également à un renforcement des pouvoirs du Parlement, le ministre néerlandais Luns s'est exclamé "qu'il le souhaitait du plus profond de son cœur". M. Fanfani a ajouté que le fait que la jeunesse européenne souhaitait une Europe unie était une raison de plus pour continuer sur la voie de l'unification politique. Le ministre belge des affaires étrangères s'est lui aussi félicité de la fusion qui était un "pas nécessaire dans la bonne direction".

De son côté, M. Schmuecker, ministre fédéral de l'économie, a affirmé que tous ceux qui se sentaient responsables de la construction de l'Europe étaient disposés à faire des sacrifices. Ces sacrifices, comme tous ceux auxquels on consent lorsqu'on construit une maison, ne sont que provisoires et destinés à rendre la maison plus belle. Les Allemands savent que seule une Europe unie leur permettra d'avoir une belle demeure, et ils pensent qu'il en va de même, à quelques nuances près, pour tous les intéressés. Pour réaliser l'unité politique de l'Europe, nous disposons de moins de temps qu'on ne le pense généralement, car d'autres grandes puissances peuvent dans l'intervalle consolider leur situation, ce qui serait préjudiciable à l'Europe. "Le monde a besoin d'une Europe unie et puissante."

Le ministre français des affaires étrangères, M. Couve de Murville, qui présidait la séance, a remercié le premier ministre luxembourgeois de la bonne volonté dont son pays avait fait preuve en permettant de mettre fin à une situation anormale. Il a affirmé que la France appuyait énergiquement la fusion des Communautés.

Un porte-parole du gouvernement de Bonn a parlé de la fusion des exécutifs comme d'un "pas significatif sur la voie de l'unification européenne". Il a attiré l'attention sur le fait que le gouvernement fédéral était depuis longtemps favorable à la fusion parce qu'elle permettait de rationaliser et de renforcer les Communautés. La fusion étant la première étape vers une Communauté unique englobant l'ensemble des secteurs économiques des pays membres de la C.E.E., il importe d'entamer les travaux aussi rapidement que possible.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 9 avril 1965;  
Neue Zürcher Zeitung, 9 avril 1965)

3 - M. Fanfani demande le renforcement des pouvoirs du Parlement européen

A l'occasion de la signature du traité sur la fusion des Exécutifs, le ministre des affaires étrangères italien, M. Fanfani, s'est prononcé en faveur d'un renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

Après avoir souligné que la signature de ce traité constituait un nouveau pas important pour l'unité de l'Europe et un progrès réel pour l'évolution continue de la Communauté vers l'unité, M. Fanfani a rappelé qu'"il se posait un problème encore plus urgent dans la situation présente, celui de la réforme de l'institution parlementaire européenne qui, sur la base des traités, doit participer au pouvoir normatif communautaire et assurer le développement démocratique de la Communauté. En effet, le gouvernement italien estime qu'il ne suffit pas d'assurer au Parlement européen l'exercice des pouvoirs de délibération et de contrôle que lui confèrent les traités; de même, les améliorations apportées aux relations entre le Conseil et le Parlement européen ne suffisent pas non plus. Il faut au contraire procéder progressivement à l'élargissement et au renforcement des pouvoirs et des prérogatives du Parlement européen en lui transférant les pouvoirs de contrôle politique que l'intégration communautaire retire aux parlements nationaux au fur et à mesure qu'elle progresse dans le domaine économique et dans les organes exécutifs qui la réglementent".

Le ministre des affaires étrangères italien a ensuite insisté sur la nécessité d'appliquer les articles des traités qui prévoient l'élection au suffrage universel des membres du Parlement européen (art. 21 du traité C.E.C.A., art. 138 du traité C.E.E. et art. 108 du traité C.E.E.A.).

Le ministre a rappelé le projet de convention sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct adopté par l'Assemblée communautaire et la proposition faite à ce sujet par le ministre des affaires étrangères qui était à ce moment-là M. Saragat, maintenant président de la République italienne. Il a rappelé également les demandes présentées en octobre 1963 par M. Gaetano Martino, alors président du Parlement européen, les propositions et suggestions avancées en décembre 1964 par le gouvernement hollandais et enfin la proposition que la Commission de la C.E.E. avait présentée aux Conseils dans le cadre du nouveau règlement financier pour la politique agricole commune, en vue du renforcement des pouvoirs du Parlement européen en matière budgétaire. En conclusion, il a affirmé que "ce large accord dans l'insistance à formuler ces souhaits imposait d'urgence de procéder à un examen attentif qui aboutisse à des décisions pratiques et constructives. Pour sa part, le gouvernement italien a l'intention d'intervenir activement dans ce sens chaque fois que cela lui sera possible, car il est certain d'être l'interprète

de la volonté populaire et de favoriser le développement équilibré et démocratique de notre Communauté et de ses institutions".

(Relazioni Internazionali, 17 avril 1965)

4. Exposé fait à Londres par M. Hallstein sur le rôle de la Commission de la C.E.E.

A l'Institut international de droit comparé (British Institute of International and Comparative Law, Society) à Londres, M. Hallstein a fait, le 25 mars 1965, un exposé ayant pour sujet "La Commission de la C.E.E., élément nouveau dans la vie internationale".

Qualifiant l'exécutif de la C.E.E. d'initiateur, de courtier honnête, de gardien du traité de la C.E.E., le président de la Commission a parlé du rôle que cette institution jouait dans les affaires internationales. Convention-cadre, et donc inévitablement sujet à des limitations, le traité de la C.E.E. n'exclut cependant pas une certaine "souplesse dans l'évolution". A tous les stades de la formation des décisions, le traité prévoit une coopération étroite entre le Conseil de ministres et la Commission de la C.E.E. "Par sa seule existence, la Commission introduit un facteur nouveau dans ce qui aurait pu être une négociation classique entre représentants d'Etats souverains".

M. Hallstein a d'autre part souligné que c'est uniquement sur l'initiative de la Commission que le Conseil de ministres prend ses décisions. Seule la Commission est en mesure de soumettre au Conseil des propositions de décisions et de règlements. En tant que compromis réalisés par six gouvernements et en raison du moment choisi pour leur présentation, celles-ci ont toujours un caractère politique. Le Conseil de ministres ne peut amender ou rejeter les propositions de la Commission qu'en statuant à l'unanimité, cependant qu'à partir de 1966, il pourra les adopter à la majorité qualifiée. Toutefois, "honnête courtier", la Commission peut modifier ses propositions à tout moment.

En tant que gardienne du traité, il appartient à la Commission de faire respecter et d'appliquer ses clauses de sauvegarde et ses mesures d'exécution. Elle a les pouvoirs nécessaires pour assurer -le cas échéant en saisissant la Cour de justice européenne- la mise en oeuvre des dispositions du traité et des décisions du Conseil. Sur le plan purement politique la Commission n'est responsable que devant le Parlement européen qui peut la contraindre à démissionner en votant une motion de censure.

Dans le domaine extérieur également, une collaboration étroite s'est établie entre la Commission et le Conseil de ministres. Dans bien des cas, c'est la Commission qui représente la Communauté des Six. C'est ainsi qu'elle mène les négociations sur les problèmes tarifaires et les questions du commerce extérieur, bien que ce soit le Conseil qui conclut les accords.

A ce propos, M. Hallstein a rappelé que 62 pays entretiennent des relations diplomatiques avec la Communauté.

(Il Centro, 18 avril 1965)

5 - Entretiens à Bonn de M. Spaak, ministre belge des affaires étrangères

M. Spaak est arrivé à Bonn le 22 mars 1965 afin de participer à un échange de vues sur la politique européenne.

A l'issue de l'entretien que le ministre belge des affaires étrangères a eu avec le chancelier fédéral, un porte-parole du gouvernement allemand a déclaré que M. Spaak avait donné son accord à la conférence sur l'union politique de l'Europe qui doit réunir les ministres des affaires étrangères le 10 mai 1965 à Venise. A Bonn, l'adhésion de la Belgique a été accueillie avec une grande satisfaction, étant donné que M. Spaak avait jusqu'ici formulé des réserves à l'égard d'une coopération politique plus étroite en Europe. Après que le gouvernement britannique eut souligné qu'il désirait assister dès le début aux négociations, M. Spaak avait laissé entendre qu'il "acceptait tout au plus que les ministres des affaires étrangères des Six s'entretiennent de ce sujet dans le cadre de leurs rencontres normales".

Le gouvernement de Bonn a déclaré à ce propos que seul comptait le résultat et non pas la méthode, et que le sujet était trop important pour être traité en marge d'autres conférences. Pour ce qui est de l'Angleterre, il allait de soi que ce pays devait être tenu au courant dès le début, dans le cadre de l'U.E.O. Il fallait, d'autre part, veiller à ce que rien dans les négociations n'empêche d'autres pays à adhérer à l'union politique. M. Spaak a approuvé ces considérations et, d'accord avec le chancelier fédéral, il a exprimé l'espoir que la conférence des ministres des affaires étrangères serait suivie d'une conférence des six chefs de gouvernement consacrée à l'Europe.

Le gouvernement de Bonn s'est d'autant plus félicité des déclarations de M. Spaak, que le projet d'une union politique, issu du plan Fouchet, avait été rejeté en 1961 par le ministre belge des affaires étrangères et par son homologue néerlandais, M. Luns. Ce dernier avait demandé notamment que l'Angleterre participe dès le début à la construction d'une union politique, exigence dictée surtout par une certaine méfiance à l'égard de la politique européenne du général de Gaulle. Les Néerlandais estimaient qu'une unification politique sans la Grande-Bretagne n'était réalisable que sous une forme supranationale, c'est-à-dire sur le modèle de la C.E.E.

M. Spaak, qui est l'un des fondateurs de la C.E.E., a toujours considéré le Marché commun comme le prélude de l'unification politique de l'Europe. Socialiste lui-même, il fut déçu par l'attitude de ses amis anglais à l'égard de la politique

européenne. MM. Luns et Spaak ne défendent pas pour autant un point de vue commun aux pays du Benelux. Alors que la politique belge, favorable à l'Angleterre, est restée continentale, la politique européenne des Pays-Bas est bien plus tournée vers la Grande-Bretagne que vers le continent.

Avant de rencontrer M. Erhard, le ministre belge avait été reçu par M. Schröder, ministre fédéral des affaires étrangères. Le même jour, des entretiens avaient eu lieu au ministère des affaires étrangères dans un contexte plus large. Le chancelier Erhard a informé M. Spaak des conversations qu'il avait eues avec M. Wilson et le général de Gaulle, tandis que le ministre belge lui relatait son entrevue avec M. Rapacki, ministre polonais des affaires étrangères. Portant un toast à M. Spaak, M. Erhard a loué l'attitude que "l'homme d'Etat européen et le champion de l'Europe" avait adoptée après la guerre à l'égard des Allemands.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 22 mars 1965; 23 mars 1965;  
L'Information, 24 mars 1965;  
La Libre Belgique, 23 mars 1965; 24 mars 1965;  
Il Popolo, 23 mars 1965)

6 - Le Congrès du C.D.U. aborde à Düsseldorf les problèmes de la politique européenne

A l'occasion du congrès du C.D.U. qui a eu lieu à Düsseldorf du 29 au 31 mars 1965, M. Schroeder, ministre des affaires étrangères, a parlé des problèmes de la politique étrangère allemande devant le groupe de travail pour la politique extérieure et la sécurité. La question allemande, la politique européenne et les problèmes de défense se trouvaient au centre de son exposé.

En ce qui concerne la politique de réunification, le ministre fédéral des affaires étrangères a déclaré que, dans un pays divisé comme l'Allemagne, la politique étrangère était essentiellement une politique de réunification. On ne peut renoncer à la responsabilité que les quatre puissances qui ont gagné la deuxième guerre mondiale portent au point de vue du rétablissement de l'unité allemande. La solidarité allemande à l'égard de ses alliés du monde libre est le pendant de la solidarité dont font preuve les alliés dans la question allemande et la question de Berlin.

M. Schroeder a souligné en outre qu'il fallait placer la question allemande dans le contexte des relations est-ouest et des efforts visant à maintenir la paix. "Nous savons, a poursuivi le ministre, qu'une politique réaliste de réunification exige qu'on mette au point de nouvelles conceptions en matière de sécurité européenne". Nous sommes prêts à les accepter, pourvu qu'elles contribuent réellement à un apaisement en Europe centrale, c'est-à-dire qu'elles ne tendent pas à éterniser la situation actuelle qui est dangereuse. "Ce dont nous avons besoin, ce n'est

pas d'une politique entièrement nouvelle, mais de l'application de principes déterminés à une situation nouvelle". Il faut tenir compte de l'évolution que la zone orientale a connue au cours des vingt années de séparation; l'existence et le mode de vie de la partie occupée de l'Allemagne ne sauraient pas ne pas être pris en considération.

Quant à l'établissement de représentations commerciales en Europe orientale, le ministre a conseillé de continuer à développer les relations avec les pays de l'Europe de l'est et du sud-est. Les représentations commerciales existantes ne doivent être considérées que comme un début. L'Allemagne doit admettre que l'Europe orientale évolue vers une plus grande autonomie. "Pourquoi, vingt ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, le peuple allemand ne pourrait-il pas nouer des liens avec ses voisins d'Europe orientale, comme il l'a fait depuis longtemps avec ses voisins occidentaux et faire preuve de compréhension à leur égard?"

Au sujet de la politique d'unification européenne, M. Schroeder a déclaré qu'on assistait ces derniers temps à un sursaut des intérêts nationaux qui prenaient le pas sur les autres. Toutefois, l'objectif de la politique européenne demeure l'organisation fédérale de toute l'Europe; l'union politique finira par se faire. Les relations entre les partenaires disposant d'armes nucléaires et ceux qui n'en disposent pas ainsi que les rapports entre une Europe unie et l'Amérique devraient eux aussi être mis au point dans le cadre européen. "Le gouvernement fédéral ne peut pas concevoir une Communauté européenne qui se détournerait de l'Amérique". Le traité franco-allemand est un lien solide entre l'Allemagne et la France, "un pilier de l'unification européenne et un exemple de la solidarité du monde libre. C'est uniquement dans cet esprit, a poursuivi M. Schroeder, que le Bundestag a été unanime à adopter ce traité".

Parlant de la Communauté européenne, le président Hallstein a souligné que "cette intégration européenne était à l'origine de la prospérité qui régnait dans la République fédérale". D'abord sous la protection américaine, elle est maintenant membre de l'alliance atlantique; or, "cette alliance est conditionnée par l'unification européenne". Le président de la Commission de la C.E.E. n'a pas caché qu'il n'aimait pas particulièrement le terme d' "union politique" : il lui donnait l'impression que jusqu'à présent aucun progrès n'avait été fait dans cette voie. "Pourtant, tout ce qui est essentiel dans l'intégration économique, est d'ordre politique". Il existe une constitution européenne rudimentaire qui sortira renforcée de la fusion des exécutifs et est susceptible d'autres améliorations encore.

M. Gerstenmaier, président du Bundestag, a abordé les problèmes de politique étrangère, la question de l'Allemagne et celle de l'éclosion d'un nouveau sentiment national allemand. Après avoir défini les caractéristiques qui séparent national-socialisme et sentiment national, il a indiqué que ce dernier

était une valeur humaine plutôt que politique. Il se fonde sur la solidarité avec ceux qui demeurent au-delà du rideau de fer. De ce fait, "l'intégration européenne ne doit ni ne peut remplacer l'intégration nationale". Pas plus que les Anglais ou les Français n'ont renoncé à leur Etat national, les Allemands ne doivent abandonner leurs efforts en vue de la réunification.

Dans son discours prononcé à l'issue du congrès, le chancelier fédéral Erhard a lancé l'idée d'une "société formée", idée qui peut aussi servir de leitmotiv à l'Europe unie et même à d'autres peuples. Basée sur cette idée, sa politique étrangère ne peut être qu'une politique de paix. Quant au résultat négatif des pourparlers entre MM. Fanfani et Couve de Murville sur la préparation d'une conférence politique à Venise - résultat qui l'a fort déçu car depuis son entrée en fonction comme chancelier il a mis tout son prestige dans une nouvelle initiative européenne - il a déclaré que de Gaulle n'avait pas manqué à la parole donnée à Rambouillet. Le président français désire simplement attendre. Enfin, le chef du gouvernement allemand a souligné une nouvelle fois que les tentatives en vue de l'unification politique de l'Europe ne pouvaient en aucun cas aboutir à un échec.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 31 mars 1965;  
Neue Zürcher Zeitung, 31 mars 1965; 2 avril 1965)

7 - Déclarations de M. Majonica, représentant CDU au Bundestag, sur les efforts d'intégration européenne

Dans un article publié vers la mi-mars, M. Ernst Majonica, membre du Bundestag, s'est prononcé en faveur de la création, à côté des Communautés européennes existantes, d'une union politique qui, l'accent étant mis sur la politique extérieure, montrerait quel genre d'Europe politique on désire. Le député CDU estime qu'on ne peut établir un lien entre la C.E.E. et l'Union politique, conditionnée par l'opposition de la France; toutefois, on ne peut contester que la Commission exerce dès aujourd'hui des fonctions politiques. Les interventions dans le domaine économique et social sont en même temps des interventions politiques; "le commerce extérieur est aussi une manifestation de politique extérieure, de même que la politique économique est une manifestation de la politique intérieure européenne". La politique extérieure, la politique de défense et la politique culturelle devraient être définies dans un avenir assez proche, en même temps que les problèmes relevant de Bruxelles (politique économique, sociale et des transports) par une institution "dans le cadre d'un gouvernement d'un Etat fédéral européen".

Tout ce qui a été fait jusqu'à présent constitue une partie de la future intégration politique. Toutefois ce n'est pas en transférant à la Commission de Bruxelles des fonctions politiques qu'on atteindra cet objectif. Ce qui a été conçu en 1961/1962 ne peut servir de point de départ à la création d'une Union politique. Les propositions faites à l'époque sont trop chargées de complexes; on doit tirer les conclusions des expériences qui en ont été faites. "Dans tout commencement, il faut être réaliste. Ce qui est déterminant, ce n'est pas ce qui est souhaitable, mais ce qui est réalisable".

La fusion des exécutifs, la création de cet exécutif unique, devrait enfin permettre de poursuivre une politique énergétique commune qui serait définie non pas par trois, mais par un seul organisme. Selon M. Majonica, les difficultés ne peuvent venir que des structures juridiques différentes des trois Communautés - notamment au point de vue du degré de supranationalité - car "l'exécutif unique devra agir dans trois secteurs séparés avec des compétences différentes".

La fusion des trois Communautés devrait donner lieu à une modification des textes des traités. En tout cas, la fusion des exécutifs implique une rationalisation de l'administration puisqu'il n'existera plus qu'une direction du personnel et une direction générale pour les relations extérieures.

L'intégration économique doit être poursuivie. Il faut tenter d'intégrer les différentes économies nationales en une économie européenne. L'auteur appelle en particulier l'attention sur les difficultés que soulève le rapprochement des politiques monétaires et conjoncturelles et des politiques commerciales à l'égard des pays tiers ainsi que sur l'harmonisation des systèmes

de taxe sur le chiffre d'affaires et sur les taxes à la consommation qui devraient être supprimés.

Le député CDU qualifie d'essentielle pour la poursuite du développement de la Communauté la position du Parlement européen qui doit exercer un contrôle parlementaire sur les moyens financiers considérables dont dispose la Commission à Bruxelles. Les parlements nationaux refuseront certainement d'envoyer des fonds à Bruxelles si ces derniers ne sont pas soumis à un contrôle qui va de soi au niveau national. De l'avis de M. Majonica, les possibilités indirectes de contrôle sont insuffisantes; par ailleurs, le Parlement européen est le seul capable d'exercer un véritable contrôle puisqu'il est familiarisé avec le problème. On doit donc lui accorder des compétences budgétaires "qui constituent les droits les plus importants et les plus efficaces de tout parlement". Dans son livre sur le Parlement européen, M. Forsyth écrit que les devoirs d'un parlement consistent à "examiner les propositions contenues dans le projet de budget, à en discuter en séance publique la portée générale sur le plan politique, social et économique et à arrêter le budget dans son ensemble". Selon M. Forsyth, le Parlement européen n'a exercé jusqu'à présent que la première de ses trois fonctions.

L'élargissement des pouvoirs du Parlement européen ne devrait pas se limiter à la fonction budgétaire, mais s'étendre à d'autres fonctions qui relèvent aujourd'hui encore des parlements nationaux des six, à savoir, le contrôle législatif et la participation à la désignation des membres de la Commission. Le Parlement européen a bien sûr le droit de voter une motion de censure à l'égard des exécutifs et de poser des questions au Conseil de ministres, mais il n'a pas un droit de regard sur le renouvellement des Commissions et il ne peut pas mettre le Conseil de ministres en minorité. L'influence du Parlement européen sur la législation communautaire est donc "précaire et pleine d'impondérables". C'est pourquoi M. Majonica revendique le droit pour le Parlement de participer à la nomination des membres, "ce qui augmenterait l'importance de la Commission en tant que gouvernement européen". Les avis que le Parlement formule sur les propositions de loi devraient avoir un caractère d'obligation; ainsi, les fonctions du Conseil de ministres seraient celles qui incombent normalement à une deuxième chambre.

M. Majonica estime que le problème de l'élargissement des compétences du Parlement européen est plus important et plus urgent que celui des élections directes, tout souhaitables qu'elles soient. "Ces élections n'auront de sens que lorsque l'institution actuelle méritera vraiment le nom de Parlement dans la pleine acceptation du terme. En cas d'élections directes, les députés élus le seraient uniquement par le Parlement européen, car l'appartenance à la fois à un parlement national et au Parlement européen ne ferait que créer de nouvelles difficultés. Le travail qui, à la suite des réformes, se sera considérablement accru, ne pourra être accompli que par des députés qui se consacrent uniquement aux affaires européennes. "Les compétences qui

ne sont pas exercées pleinement par ceux qui les assument, sont condamnées à dépérir".

L'auteur demande instamment que les milieux politiques allemands se prononcent en faveur d'un élargissement des compétences du Parlement européen, car c'est de cet élargissement que dépend le sort de l'Europe démocratique. Le Parlement européen peut servir de lien entre les Communautés européennes actuelles et la future union politique. Il devrait être consulté sur toutes les propositions concernant l'union politique. "On peut discuter sur le degré de participation, mais non pas sur le principe suivant lequel les compétences du Parlement devraient croître dans la même mesure dans l'Union et dans la Communauté".

L'Union politique ne devra pas porter atteinte aux droits des Communautés européennes. La politique extérieure, qui se trouve au centre de l'intérêt, doit être ramenée progressivement à un dénominateur commun, ce qui ne saurait se faire sans consultation générale. Cela vaut en particulier en ce qui concerne la conclusion d'accords avec les pays tiers. De plus, il importerait de créer un organisme européen chargé de préparer les réunions du Conseil de ministres et de mettre ses décisions à exécution. M. Majonica rappelle à ce sujet les propositions allemandes de novembre 1964 qui prévoient pour une union politique naissante les liens les plus lâches possibles. Elles envisagent des consultations régulières entre les ministres des affaires étrangères, de la défense et de la culture ainsi que des consultations entre les chefs de gouvernement. Une commission consultative, désignée par les gouvernements mais qui ne serait pas pour autant à leurs ordres, assurerait la cohésion de l'ensemble des activités européennes. Des rapports seraient présentés régulièrement au Parlement européen qui prendrait position. Au cours des consultations permanentes entre les différents ministres et chefs de gouvernement on tirerait ensuite les conclusions de l'expérience vécue afin d'élaborer un traité sur l'union politique. "C'est là un programme minimum qui permettrait de démarrer".

La Grande-Bretagne a elle aussi intérêt à ce que l'Europe progresse plutôt que de stagner, car la stagnation peut entraîner la décadence. L'adhésion de la Grande-Bretagne n'est concevable que dans "une Europe bien organisée"; il ne faut donc pas attendre Londres pour entamer une action d'unification. Il serait plus facile pour la Grande-Bretagne d'adhérer à une Communauté déjà existante que de coopérer à sa formation. Il faut la tenir informée de toutes les décisions d'importance par l'intermédiaire de l'U.E.O. et ne pas s'opposer systématiquement à son adhésion, pas plus qu'à celle d'autres pays.

La création d'une Union politique n'est possible que si tous les membres de la Communauté y mettent de la bonne volonté; c'est pourquoi tout le monde doit modérer ses exigences. Compte tenu surtout de la situation politique actuelle dans le monde, il faut veiller à ce que des "querelles doctrinales entre les

partisans d'une solution fédérale et ceux d'une solution confédérale, des divergences de vues sur la participation de pays ne faisant pas partie de la C.E.E. ou une trop grande insistance sur des intérêts nationaux" ne viennent empêcher que la crise européenne soit surmontée.

La République fédérale d'Allemagne poursuivra ses efforts en vue de la réalisation de l'Union politique, en dépit des échecs qu'elle pourrait enregistrer. Ce qui est primordial, ce n'est pas de savoir comment l'Europe verra le jour, mais de faire en sorte qu'elle se crée; c'est pourquoi il importe d'éliminer les obstacles qui subsistent encore. "Au point de vue de l'unité de notre continent, il n'y a pas d'autre option, si ce n'est le nationalisme exacerbé et l'anarchie qui en découle. Or, choisir ce parti signifie la fin de l'Europe libre et la victoire du communisme".

(Rheinischer Merkur, 12 mars 1965)

#### 8 - L'échange de lettres Bonn-Paris

La veille de Pâques, on a appris à Bonn que l'ancien chancelier Adenauer avait adressé au Président de Gaulle une lettre personnelle exprimant ses préoccupations au sujet des relations franco-allemandes ainsi que de la politique internationale et européenne.

Dans cette lettre, M. Adenauer aurait demandé au général de Gaulle de continuer à soutenir les efforts visant à l'intégration européenne, surtout après l'échec des entretiens Couve de Murville-Fanfani sur la conférence des ministres des affaires étrangères qui devait avoir lieu à Venise en mai 1965. On sait que d'autre part, les déclarations ostentatoires de Paris sur l'amitié franco-russe préoccupent vivement l'ancien chancelier. Au congrès de la C.D.U. à Düsseldorf, M. Adenauer avait d'ailleurs mis son auditoire en garde contre les dangers d'une entente franco-russe et exprimé sa crainte d'un nouvel encerclement de l'Allemagne.

Dans sa réponse au président de la C.D.U., le président de Gaulle aurait maintenu, avec courtoisie et dans l'esprit de la vieille amitié qui le lie à Adenauer, son point de vue sur les problèmes décisifs, et souligné que des questions importantes restaient à résoudre avant une conférence sur l'union politique des Six. Le général de Gaulle a également répondu à une lettre que le chancelier Erhard lui avait adressée dans le cadre des échanges de vues permanents. On croit savoir que de Gaulle aurait surtout insisté sur la nécessité de clarifier quelques autres problèmes importants, tels que celui de la défense. Il n'aurait pas abordé les questions agricoles.

Le texte des lettres échangées par le chancelier Erhard, l'ancien chancelier Adenauer et le président de Gaulle n'a pas

été rendu public. Il n'a été fait état officiellement à Bonn, par un porte-parole du gouvernement et un porte-parole de la C.D.U., que de la réception de la réponse du général de Gaulle. Le porte-parole du gouvernement a ajouté que "l'échange de lettres avait pour objet de compléter par des explications personnelles, les consultations bilatérales prévues par le traité d'amitié". Le gouvernement fédéral ne voit pas de rapport direct entre les problèmes agricoles de la C.E.E. et l'union politique et ne doute d'ailleurs pas que le gouvernement français "s'entienne en principe à ce qui a été convenu à Rambouillet".

A Paris non plus, le texte des lettres échangées n'a fait l'objet d'aucune communication officielle. Seul le journal gaulliste "La Nation" a commenté l'échange de lettres et il est vraisemblable que l'article non signé reflète l'opinion de l'Elysée et du quai d'Orsay. "La Nation" souligne que Bonn a fait preuve de bonne volonté à l'égard de la C.E.E. à propos de la question des prix agricoles, mais que les accords conclus en décembre à Bruxelles n'auront d'effet que lorsque les dispositions financières voulues auront été prises. Le journal parle à ce propos du 30 juin 1965 comme d'une "date impérative". La France ne pourra avancer dans la voie de l'union politique aussi longtemps que "l'Europe agricole" n'aura pas été réalisée. En outre, il faudrait auparavant parvenir à un accord sur les questions de défense et de politique étrangère. Le journal parle d'un "climat pré-électoral" en Allemagne et souligne que la politique étrangère - que ce soit celle de Paris ou celle de Bonn - ne doit pas s'inspirer de considération d'ordre électoral.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 20.4.1965, 21.4.1965, 22.4.1965;  
Neue Zürcher Zeitung, 20.4.1965, 21.4.1965;  
Le Monde, 22.4.1965)

#### 9 - Europe des partis ou Europe des patries ?

Le "Journal des Indépendants", organe du Centre national des indépendants et paysans, publie une étude sur les systèmes de partis et les systèmes parlementaires dans différents pays européens. "On peut se demander, lit-on dans cet hebdomadaire, si l'opposition entre la conception de l'Europe des actuels dirigeants français, et celle des autres dirigeants européens, porte vraiment sur le seul problème de l'intégration ou du respect des droits nationaux".

Derrière ce débat dont les arguments ont été maintes fois exposés, en apparaît un autre. L'opinion publique s'exprimant à travers ses représentants parlementaires a été, au cours de la construction européenne, un vigoureux stimulant à l'égard des gouvernements. C'est sous forme parlementaire, le Conseil de l'Europe, que les premiers fondements de l'Europe ont été jetés en 1948 et 1949. La réalisation de la Communauté Charbon-Acier, puis le Marché commun ont permis d'aller plus avant, créant une nouvelle force d'entraînement. Au sein même de ces institutions,

le Parlement européen restreint aux 6, a joué un rôle non négligeable comme organe consultatif ou d'étude et probablement plus encore comme organe de "relation publique" avec l'opinion et les Parlements des divers Pays. Il possède même un rôle de contrôle politique à l'égard des membres de la Haute Autorité et l'on peut se demander si l'aversion des actuels dirigeants français pour l'intégration européenne ne provient pas de ce "parlementarisme" inséré au coeur même des institutions européennes. Ainsi, ces partis politiques, tant décriés en France par certains, conservent ailleurs un rôle important et personne ne conçoit la vie politique sans leur intermédiaire".

Le "Journal des Indépendants" étudie ensuite le rôle des partis politiques de quelques pays européens au sein des parlements nationaux et des Assemblées européennes : Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et Parlement européen et pose la question d'un centrisme européen. En conclusion de cette étude, le "Journal" s'interroge "sur la possibilité pour un pays entré dans une "communauté" de conserver un système politique par trop différent de ses partenaires. Plus les liens sont étroits et l'intégration poussée, plus une certaine unification doit logiquement s'ensuivre. On sait d'ailleurs combien les libéraux espagnols poussent à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, pensant que cette entrée conduira nécessairement à une libération politique du régime vers des structures parlementaires traditionnelles.

Mais l'évolution, de toutes façons, ne peut être que lente et les systèmes politiques restent encore clos derrière les frontières. Toutefois, la libre circulation des hommes et des idées va dans le sens de l'unification. Les esprits s'intègrent avant même les institutions. Aussi peut-on douter, quand on se livre à une étude de politique comparée, de la durée de l'actuel système français et de ses chances de réaliser la chimère de certains de ses théoriciens : un régime bi-partisan à l'anglaise. L'existence d'un des partis communistes les plus forts de l'Europe libre suffit déjà à démolir ce système.

La coalition des centres se fera-t-elle alors par compromis, comme en Belgique, en Hollande ou en Autriche ? Par ouverture à gauche comme en Italie ? Ou par ouverture à droite ? (Dans cette hypothèse, l'U.N.R. devrait alors éclater ou renoncer à tout ce qui la justifie à ses propres yeux). Nul ne peut prophétiser sur une conjoncture mouvante. Mais l'existence d'une "Europe des partis" vient étayer les partis politiques français. Elle leur fournit l'exemple d'une rénovation à la fois doctrinale et tactique et peut-être les aidera-t-elle à opérer une mutation nécessaire".

(Journal des Indépendants, 12 avril 1965)

10 - Le Général de Gaulle et les questions européennes

Au cours de son allocution radiotélévisée du 28 avril, le Président de la République française a traité de questions intéressant la construction européenne.

Le Général de Gaulle a critiqué ceux qui entendaient que la France "au lieu qu'elle participât, ainsi qu'il est naturel, à une coopération organisée des nations libres de l'ancien continent, fut littéralement dissoute dans une Europe dite intégrée et qui, faute des ressorts que sont la souveraineté des peuples et la responsabilité des Etats, serait automatiquement subordonnée au protecteur d'outre-océan. Ainsi resterait-il, sans doute, des ouvriers, des paysans, des ingénieurs, des professeurs, des fonctionnaires, des députés, des ministres français. Mais il n'y aurait plus la France.

Le chef de l'Etat a exposé les conditions de l'indépendance nationale choisie par la France. Nous ne retiendrons que celles concernant le domaine politique : "il s'agit que, sans renier notre amitié américaine, nous nous comportions en Européens que nous sommes et que, en cette qualité, nous nous appliquions à rétablir d'un bout à l'autre de notre continent un équilibre fondé sur l'entente et la coopération de tous les peuples qui y vivent comme nous. C'est bien ce que nous faisons en nous réconciliant avec l'Allemagne, en proposant à nos voisins des deux côtés du Rhin et des Alpes une réelle solidarité des Six, en reprenant avec les pays de l'Est, à mesure qu'ils émergent de leurs écrasantes contraintes, les rapports d'active compréhension qui nous liaient à eux autrefois".

(Le Monde, 29 avril 1965)

11 - Déclaration du ministre Luns sur l'union politique européenne

M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères, a commenté dans une entrevue accordée à un quotidien italien les grandes lignes de la politique extérieure de son pays, fondée sur la fidélité à l'alliance atlantique, sur la présence de l'Angleterre dans la Communauté et sur la démocratisation des institutions communautaires.

La politique européenne, a déclaré le ministre, traverse une période d'incertitude et la reprise des pourparlers sur l'Europe politique sera certainement beaucoup retardée par le refus français de participer à la conférence de Venise.

Parlant ensuite de la physionomie que devrait avoir l'Europe politique, M. Luns a déclaré : "Dans l'esprit du gouvernement et du Parlement néerlandais, une éventuelle union politique entre les pays du marché commun devrait se fonder sur des bases démocratiques et être ouverte à l'extérieur (en

## Problèmes généraux

---

incluant la possibilité d'admission d'autres membres, par exemple la Grande-Bretagne) et devrait maintenir des liens très étroits avec les alliés atlantiques.

"En matière de défense, a poursuivi le ministre néerlandais, il faudrait éviter l'affaiblissement de l'OTAN et le relâchement de nos rapports de coopération militaire avec le monde anglo-saxon et les autres membres de l'alliance atlantique. C'est la raison pour laquelle le gouvernement hollandais a manifesté une certaine préférence pour les propositions italiennes concernant l'union politique, qui témoignent de la préoccupation de ne pas mettre en péril la coopération existante au sein de l'OTAN ni les liens avec les Etats-Unis".

Le ministre néerlandais a ensuite insisté sur la nécessité de lutter pour la démocratisation des Communautés européennes qui doit se réaliser par le renforcement du Parlement européen actuellement dépourvu de compétences législatives.

Après avoir rappelé avec satisfaction la proposition tendant à renforcer les pouvoirs du Parlement européen, faite il y a un an par M. Saragat, président en exercice de la République italienne, et récemment réitérée par son collègue italien M. Fanfani, le ministre Luns a conclu en affirmant que "les Pays-Bas se félicitent de la concordance de vues qui les unit, sur cette question, avec le gouvernement italien et que, d'une façon générale, le gouvernement et le Parlement néerlandais ont à coeur de rester en relations plus étroites avec le gouvernement italien pour tous les problèmes européens".

(Il Corriere della Sera, 21 avril 1965)

### 12 - La Conférence "Bilderberg" à Côme

Les travaux de la quatorzième session de la conférence "Bilderberg" sur les problèmes du monde occidental se sont déroulés à Côme, du 2 au 4 avril 1965.

Des personnalités de premier plan ont participé à cette conférence; elles sont toutes intervenues à titre strictement personnel et sont originaires des pays suivants : Autriche, Pays-Bas, Canada, Danemark, Finlande, France, République fédérale allemande, Grèce, Islande, Italie, Norvège, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.

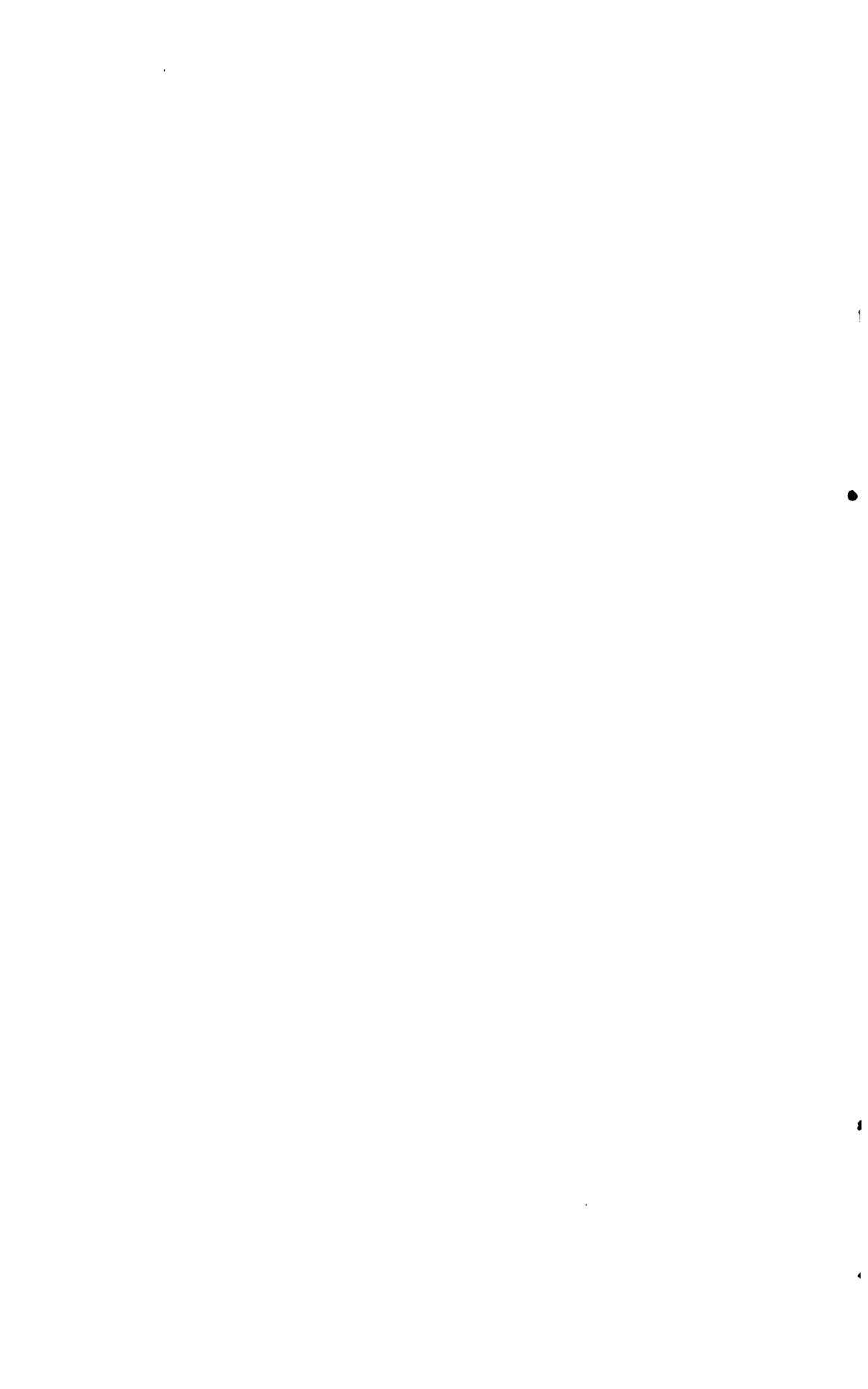
La réunion, présidée par le prince Bernard des Pays-Bas, avait pour but de créer un "forum" pour une discussion libre et ouverte sur des problèmes d'actualité qui peuvent avoir une influence sur l'unité du monde occidental; on est convaincu qu'un échange de vues sincère est d'une importance fondamentale pour le processus de coopération entre les démocraties occidentales. La quatorzième conférence a abordé les sujets suivants : la coopération monétaire du monde occidental et la situation de l'Alliance

atlantique considérée non seulement sous l'angle politique et militaire, mais aussi sous l'angle économique.

Au cours des discussions, il est apparu que les difficultés présentes ou éventuelles dans le système actuel des paiements internationaux ne pourraient être surmontées que grâce à une large coopération entre les pays occidentaux, ce qui devient d'ailleurs inévitable étant donné le degré élevé d'interdépendance entre les économies de ces pays.

Sur le plan plus spécialement politique, de nombreuses interventions, parmi lesquelles les interventions d'Italiens, ont souligné la nécessité d'une relance du processus d'unification politique européenne, en mettant en évidence le fait que ce n'est que lorsque l'Europe sera unie qu'on parviendra à une réalisation effective de l'Alliance atlantique sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis.

(24 ORE, 6 avril 1965)



1 - Déclarations de M. Blessing, président de la Banque fédérale, sur les questions monétaires européennes

A l'occasion du congrès C.D.U. qui s'est tenu à Düsseldorf, M. Blessing, président de la Banque fédérale, a évoqué devant la sous-commission "Sécurité sociale - économie stable" le problème de la création d'une monnaie de réserve qui pourrait être le DM ou une monnaie commune à la C.E.E.

Faisant allusion aux bruits selon lesquels le DM serait appelé à devenir une monnaie-clé, il a déclaré que pour "qu'une devise devienne une monnaie de réserve il ne suffit pas de la déclarer telle. Elle ne peut acquérir ce statut que si, au bout de bien des années, les pays étrangers l'en jugent digne. D'ailleurs, pour faire une devise-clé, il faut bien plus que nous ne pouvons offrir, à savoir un solide marché monétaire et financier. Du reste, le statut de monnaie de réserve "n'a pas que des avantages : si l'étranger détenait des avoirs considérables en DM, nos réserves ne feraient qu'augmenter davantage. Cela poserait le problème de la conversion en or, ou nous obligerait, plus qu'auparavant, à des exportations de capitaux qui ne sont pas à l'abri de tout risque".

M. Blessing a ensuite déclaré que le moment n'était pas encore venu de créer une monnaie commune qui pourrait servir de monnaie de réserve à la C.E.E. Il ne suffit pas de créer une monnaie européenne pour parfaire la Communauté économique européenne. On ne peut pas accomplir le deuxième pas avant le premier, car pour l'instant la C.E.E. reste "un assemblage d'Etats plus ou moins souverains" et entièrement autonomes en matière budgétaire. Avant de songer à la création d'une monnaie commune, il faut tout d'abord harmoniser les secteurs économiques, financiers et sociaux. Cette création ne pourra être le résultat que d'une "fusion organique progressive". Tant que ce stade n'est pas atteint, il faut continuer à étudier les problèmes monétaires de la C.E.E. au sein du Comité des présidents des banques d'émission et du Comité monétaire, afin d'aboutir lentement mais sûrement à l'union. "Il ne faut jamais perdre de vue que les questions monétaires sont des questions d'intérêt mondial qui sortent du cadre de la C.E.E."

Le discours de M. Blessing était en même temps un plaidoyer en faveur d'une monnaie stable. Si les Etats-Unis réussissent à maintenir la stabilité de leurs prix et de leurs coûts, les pays européens doivent y parvenir aussi, sous peine de perdre leur force compétitive et de devoir faire face à des déficits de la balance des paiements. Le président de la Banque fédérale a également fait allusion aux efforts de stabilisation de la France, de l'Italie et de la Grande-Bretagne; "l'époque n'est plus où on

laissait libre cours à l'inflation, ici comme à l'étranger". La situation de l'industrie allemande s'en trouve modifiée. Les hausses de prix ne découlent désormais plus d'une inflation importée; ce sont des "phénomènes nationaux". L'orateur a finalement adressé un appel aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux en leur disant "il faut raison garder et ne pas exagérer la situation".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 31 mars 1965)

2 - La visite de M. Schmücker, ministre fédéral de l'économie, à la Haye

M. Schmücker, ministre fédéral de l'économie, s'est rendu le 22 mars 1965 aux Pays-Bas pour y avoir des entretiens sur des questions économiques, rendant ainsi à son collègue néerlandais, M. Andriessen, la visite que celui-ci lui avait faite récemment à Bonn.

Au sujet de la politique monétaire internationale, M. Schmücker a déclaré à la presse que son collègue néerlandais et lui-même estimaient qu'il fallait avant tout créer dans les parlements nationaux les conditions voulues. Les différents partenaires devraient s'efforcer en premier lieu d'assurer l'équilibre de leur balance des paiements. Pour l'élaboration du programme de travail de la C.E.E. pour 1965, on est convenu d'éviter autant que possible de lier les délais et "de parvenir à un équilibre naturel entre la position des problèmes et leur solution". Les efforts faits par les Allemands et les Néerlandais pour faire aboutir les négociations Kennedy témoignent de leur souci réel de parvenir à la définition d'une politique commune de la C.E.E. "Il est essentiel pour nos deux pays d'avoir un commerce extérieur important; ce seul fait crée entre nous une communauté d'intérêts à laquelle nous entendons rester attentifs". L'Allemagne et les Pays-Bas n'ont pas encore adopté un point de vue commun sur le problème de l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires, mais les Pays-Bas estiment eux aussi que "nous devons faire progresser cette harmonisation, bien que les Néerlandais préconisent une plus grande progressivité".

Les entretiens auraient également abouti à un accord au sujet de la politique commerciale de la C.E.E. à l'égard des pays à commerce d'Etat. M. Schmücker a déclaré : "Nous estimons que les partenaires de la C.E.E. doivent se mettre d'accord sur des règles communes si nous voulons éviter que l'on ne profite au détriment de nos pays, de la diversité des conditions régissant ces échanges". Pour le ministre fédéral de l'économie, l'élaboration d'une politique énergétique commune est actuellement le problème le plus urgent. Il conviendrait qu'il soit résolu avant que la fusion de la C.E.E., de l'Euratom et de la C.E.E.A. ne devienne effective.

#### 1 - Les relations franco-britanniques et l'Europe

Les 2 et 3 avril, des conversations franco-britanniques se sont déroulées à Paris entre le Général de Gaulle, président de la République française, et M. Wilson, premier ministre de la Grande-Bretagne ainsi qu'entre plusieurs ministres des deux pays.

A l'issue des entretiens, un communiqué a été publié. On peut lire notamment : "Le Président de la République et le Premier ministre ont exposé leurs points de vue respectifs, sur le maintien de la sécurité occidentale dans le cadre de l'alliance qui unit leurs pays ...

Parmi les questions abordées figure celle des relations avec les puissances de l'Est. Le président et le premier ministre sont tombés d'accord pour estimer que, compte tenu de l'évolution de la situation, il est souhaitable de chercher une amélioration progressive des rapports avec l'Union soviétique ainsi qu'avec les autres pays de l'Europe orientale.

D'autres questions européennes ont été aussi discutées, compte tenu des points de vue respectifs des deux gouvernements. La situation dans diverses régions du monde a également été passée en revue. Les problèmes d'Afrique et du Moyen-Orient ont été abordés dans le souci commun des deux pays de contribuer à la stabilité et au développement économique de ces régions, dans le respect de l'indépendance des pays en cause. Les deux gouvernements sont convenus de rester en contact étroit sur ces problèmes.

Les affaires du Sud-Est asiatique ont fait l'objet d'un examen approfondi. En dépit des différences de vues entre les deux gouvernements, ceux-ci reconnaissent les dangers de la situation et la nécessité de parvenir à un règlement pacifique et durable au Vietnam.

Les questions de politique économique et monétaires ont aussi été discutées. M. Wilson a exposé la détermination du gouvernement britannique de renforcer l'économie anglaise et de maintenir le taux de change actuel de la livre sterling, et faire disparaître dès que possible la taxe spéciale sur les importations. Le premier ministre a décrit les mesures prises à cet effet. Le président de la République a accueilli favorablement cet exposé.

Les nombreux et complexes problèmes qui se posent en matière de paiements internationaux et d'expansion du commerce mondial ont fait l'objet de discussions détaillées. L'échange de

vues sur les différents moyens de traiter ces problèmes a été approfondi, et il a été convenu que les ministres responsables se réuniraient à ce sujet.

Le président et le premier ministre sont convenus qu'un heureux aboutissement des négociations tarifaires de Genève conduirait à de plus fructueux rapports entre la Communauté économique européenne et les pays de l'A.E.L.E. Ils sont tombés d'accord sur la nécessité de développer sur le plan pratique une collaboration étroite entre la France et la Grande-Bretagne pour ce qui est de l'aviation et d'autres techniques avancées.

Ils sont convenus que les ministres intéressés se réuniraient pour examiner de façon approfondie les possibilités offertes par des projets communs de ce genre qui seraient éventuellement ouverts à la participation d'autres gouvernements qui y seraient intéressés. Le président de la République et le premier ministre ont été d'accord pour estimer que leurs conversations avaient été d'un grand intérêt et avaient créé une base pour le développement, dans un esprit de cordialité, des relations franco-anglaises.

Ils sont convenus qu'eux-mêmes et leurs gouvernements resteraient en étroit contact et que de nouvelles rencontres à l'échelon ministériel auraient lieu autant que de besoin.

En ce qui concerne plus particulièrement les affaires européennes, M. Wilson, premier ministre, a donné quelques éclaircissements sur la teneur des conversations, au cours de sa conférence de presse du 3 avril. Ce sujet a fait l'objet de longues discussions. "Sur le plan économique, a déclaré M. Wilson, la Grande-Bretagne poursuivra ses efforts en vue de jeter un pont entre la Communauté des Six et la zone de libre échange des Sept. A cet égard, les contacts pourront se faire au sein de plusieurs instances, en particulier au G.A.T.T. à Genève, à l'occasion du Kennedy round".

Sur le plan politique, la cohésion européenne a été examinée, et la Grande-Bretagne a exprimé son désir de participer aux prochaines discussions. L'optimisme du premier ministre s'est reflété dans cette phrase : "Personne n'est prêt à laisser les choses là où elles en sont".

(Le Monde, 4-5 avril 1965)

## 2 - La visite du premier ministre Wilson en Italie

M. Harold Wilson, premier ministre britannique, s'est rendu en visite officielle à Rome, sur intervention du gouvernement italien, du 27 au 29 avril.

Au terme du séjour romain du Premier britannique, un communiqué commun a été publié précisant notamment que "les

conversations se sont déroulées dans une atmosphère d'amitié et ont mis en lumière une large concordance de vues sur les problèmes examinés".

"Passant en revue les problèmes européens, le président du Conseil italien a exposé l'état actuel des questions relatives au processus d'unification européenne, eu égard plus particulièrement aux développements les plus récents. Du côté italien, il a été souligné que le gouvernement a toujours considéré la participation britannique à la construction de l'Europe comme particulièrement souhaitable".

"Le président du conseil italien et le premier ministre britannique sont convenus de l'importance de maintenir la stabilité monétaire internationale et d'examiner prochainement, avec les autres gouvernements intéressés, les mesures ultérieures à prendre pour faciliter les paiements internationaux et l'expansion du commerce mondial. Ils ont réaffirmé la détermination de leurs gouvernements de contribuer au succès des négociations Kennedy. Ils ont d'autre part réaffirmé l'importance qu'ils attachent à la nécessité d'oeuvrer au renforcement des liens unissant la C.E.E. à l'A.E.L.E. et à l'atténuation des divergences qui les séparent".

(Communiqué officiel du gouvernement italien)

### 3 - La "Grande Europe" du général de Gaulle

A l'occasion de la visite des souverains du Danemark à Paris, le général de Gaulle s'est une fois de plus prononcé en faveur d'une "Europe allant de l'Atlantique à l'Oural".

Lors d'un dîner offert en l'honneur des souverains, de Gaulle a déclaré : "Voici qu'aujourd'hui l'esprit de raison semble se faire jour en Europe". Du côté des pays totalitaires également, des progrès sont peu à peu enregistrés. Quels qu'aient été leurs conflits passés et quels que soient leurs régimes présents, les peuples de l'ancien continent pourraient contribuer à faire naître une compréhension réciproque et un esprit de coopération. Toutefois, chacun dans cette Europe, qu'il soit de l'Ouest ou de l'Est, doit y trouver "sa place dans l'indépendance, dans l'équilibre et dans la paix. Si cette route ancienne et cependant nouvelle devait s'ouvrir devant nous, qui peut douter que la France et le Danemark s'y trouveraient ensemble", a déclaré le général de Gaulle en conclusion de son allocution.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 7 avril 1965;  
Le Monde, 7 avril 1965)

4 - Les conservateurs britanniques et la politique européenne

Un groupe influent de membres conservateurs de la Chambre des Communes a publié sous le titre "One Europe" une brochure qui constitue un plaidoyer en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Quoique le manifeste ait été publié par la "centrale politique" du quartier général conservateur, il ne s'agit pas d'une prise de position définitive ni officielle de l'opposition. C'est pourquoi les cinq membres du "shadow cabinet", MM. Heath, Maudling, Macleod, Powel et Sir Keith Joseph ne l'ont pas signé, bien qu'ils soient d'accord avec son contenu. Les dix-huit signataires, dont certains sont des anciens membres du gouvernement, se donnent pour but de favoriser l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Europe et "d'étudier comment le prochain gouvernement conservateur pourra l'atteindre".

La brochure constate avec regret qu'après la guerre la Grande-Bretagne aurait pu se mettre à la tête de l'Europe occidentale, mais qu'elle n'a pas saisi la chance qui lui était offerte. Elle déplore aussi que le Royaume ne fut pas, au cours des années cinquante, au nombre des fondateurs de la C.E.E. Le pays a manqué ces deux occasions parce que, dans l'enivrement de la victoire remportée aux côtés de l'Amérique, il n'a pas reconnu à temps les forces nouvelles qui étaient à l'oeuvre en Europe.

Les auteurs du manifeste insistent également sur les aspects politiques, militaires et économiques qui, selon eux, plaident en faveur d'une alliance de l'Angleterre avec ses voisins du continent européen. Pour s'assurer de meilleures conditions de financement et des débouchés plus larges, les constructeurs d'avions et de fusées, les entreprises électroniques, l'industrie nucléaire, etc., ont besoin d'une base supranationale. Le manifeste poursuit en ces termes: "Nous avons certes le marché de l'A.E.L.E., mais les autres pays de l'Association ne comptent même pas 40 millions d'habitants, alors que la C.E.E. en compte 180 millions". Il souligne d'autre part qu'une alliance entre l'Angleterre et le Marché commun rendrait à l'industrie britannique sa force compétitive. A cet égard, il attire l'attention également sur le fait que le ralentissement des échanges avec le Commonwealth va de pair avec une expansion du commerce avec le continent européen, fait qui indique clairement la direction dans laquelle évolue la situation. D'autre part, la crise de la livre, en automne dernier, a bien montré que "sur le plan monétaire non plus, la Grande-Bretagne ne peut pas demeurer une île".

La brochure reste prudente, voire pragmatique, dans son approche du problème de l'intégration politique de l'Europe occidentale. Elle ne donne ni détails, ni précisions, mais conclut que l'Angleterre ne pourra participer à la constitution de la Communauté politique européenne si ce n'est en qualité de membre. "Si la Grande-Bretagne veut de nouveau gagner en puissance, elle doit donner son adhésion et apporter son concours à la construction de l'Europe. Cela, elle ne pourra le faire que de l'intérieur. En s'excluant, elle s'isole".

En vue de contribuer à raviver les conceptions européennes du pays, les conservateurs demandent qu'une politique d'adhésion soit inscrite au programme de leur parti. En outre, dans un prochain gouvernement conservateur, il faudra nommer ministre des affaires européennes, une personnalité de premier plan du cabinet qui serait en contact étroit avec les hommes d'Etat de l'Europe continentale et participerait à toutes les conférences européennes. Les conservateurs demandent en outre qu'un membre du "cabinet fantôme" soit immédiatement chargé des affaires européennes et qu'une action soit menée en vue d'éclairer l'opinion publique. Ils soulignent d'autre part que les Britanniques doivent sans tarder se jeter dans la lutte étant donné que "toute nouvelle initiative de la part des pays du Marché commun a pour effet de les fusionner toujours davantage et de placer la Grande-Bretagne sans cesse devant de nouveaux faits accomplis".

Selon les conservateurs, les deux obstacles majeurs qui empêchent la Grande-Bretagne d'adhérer au Marché commun, sont l'attitude du général de Gaulle, qui ne veut pas que les partenaires deviennent trop nombreux et souhaite les maintenir dans une constellation favorable à Paris, et sa tendance à vouloir éviter des liens trop étroits avec les Etats-Unis. En Angleterre même, le principal obstacle est le gouvernement travailliste actuel qui, dans l'opposition, "a exploité sans merci les préjugés traditionnels, émotionnels et sentimentaux des Britanniques". Mis à part les préalables posés par M. Wilson, "les pays européens ont acquis la conviction que le gouvernement britannique actuel n'est pas intéressé par une adhésion. Ils ont décidé de poursuivre l'unification politique sans nous. On voit difficilement comment la Grande-Bretagne pourra se rapprocher de l'Europe tant que les socialistes seront au pouvoir".

Les conservateurs sont pourtant conscients de leurs propres erreurs et mettent en cause l'attitude adoptée par leurs gouvernements entre 1951 et le moment où, en 1961 à Bruxelles, M. Macmillan a déposé une demande d'adhésion.

Considérant l'avenir de l'A.E.L.E., les conservateurs "européens" pensent qu'il faut éviter tout ce qui pourrait accentuer les différences entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. C'est pourquoi ils préconisent que l'A.E.L.E. procède à une intégration analogue à celle de la C.E.E., "afin qu'elle soit, un jour, prête à une éventuelle fusion". Ils demandent à ceux qui sont restés neutres de modifier "leur attitude assez rigide" à l'égard de l'unité revendiquée également par ces pays.

Il semble que Sir Alec Douglas-Home, leader du parti conservateur, ait chargé M. Duncan Sandys, membre du cabinet fantôme et "Européen" convaincu, de prendre l'initiative en matière de politique européenne. Toujours est-il que lors d'un congrès des Jeunes Conservateurs, M. Sandys a défendu l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Europe avec une véhémence à laquelle on n'était plus habitué depuis l'échec des négociations de Bruxelles. "Allons-nous contribuer à construire et à diriger une Europe unie ou allons-nous rester à l'écart et regarder cette formidable évolution se faire sans nous ?" Le ministre du cabinet

fantôme a parlé d'une "décision historique" qui, selon lui, ne serait pas très difficile à prendre, puisqu'une collaboration ne pourrait que valoir des avantages aux deux parties.

M.Sandys qui, au sein du cabinet fantôme, est chargé des affaires du Commonwealth, a repoussé l'argument selon lequel le rôle que joue la Grande-Bretagne à l'intérieur du Commonwealth serait incompatible avec son adhésion au Marché commun. "L'alternative n'est pas entre la Communauté économique européenne et le Commonwealth. Celui-ci ne nous offre pas une zone de libre-échange aussi vaste et protégée que le Marché commun".

D'ailleurs, une coopération plus étroite entre l'Angleterre et l'Europe aurait également des conséquences positives pour le Commonwealth. Enfin, M.Sandys a déclaré qu'on ne pouvait pas remettre les négociations jusqu'au moment où elles auraient des chances d'aboutir, mais qu'il fallait commencer dès maintenant à préparer la voie.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 8 avril 1965, 1er avril 1965;  
Neue Zürcher Zeitung, 9 avril 1965;  
Il Centro, 18 avril 1965)

#### 5 - Le premier ministre Wilson et l'Europe

M.Harold Wilson, premier ministre britannique, a accordé une entrevue au directeur d'un quotidien italien qui lui a posé un certain nombre de questions sur les problèmes politiques actuels et notamment sur les problèmes concernant les relations entre la Grande-Bretagne et la C.E.E.

A une première question concernant l'intérêt que la Grande-Bretagne pourrait avoir à participer aux consultations entre les six Etats de la Communauté européenne en vue de l'unification politique et après avoir souligné le fait que les six pays ne représentaient pas l'Europe, à eux seuls, M.Wilson a précisé que le gouvernement britannique ne sous-estimait pas l'importance politique qu'avait pour les Six l'intégration économique et n'avait nullement l'intention d'entraver les discussions menées par les Six sur les affaires les concernant. Toutefois, l'avenir politique de l'Europe présente un plus grand intérêt et les décisions pouvant influencer sur l'avenir commun auront difficilement de l'efficacité et ne seront profitables à la cause de l'unité européenne si les six pays les prennent seuls. L'Angleterre, a poursuivi le ministre, est un pays européen important, animé de la volonté de participer à la construction d'une Europe unie. En effet, depuis la fin de la guerre (le premier ministre se réfère à l'action du gouvernement travailliste de Attlee), l'Angleterre a joué un rôle décisif dans le processus de reconstruction et de réorganisation de l'Europe en prenant l'initiative de la création de l'O.E.C.E., du traité de Bruxelles et de l'OTAN. L'Angleterre a toujours désiré une Europe reposant sur des bases plus larges et c'est encore son désir aujourd'hui.

Parlant ensuite des négociations infructueuses de 1962 et des conditions d'adhésion imposées par les négociateurs britanniques, M. Wilson a estimé que le comportement du gouvernement britannique d'alors était naturel et qu'il n'avait fait que protéger les intérêts de ses citoyens.

Quant au Kennedy-round, le premier ministre a déclaré que, comme le gouvernement britannique cherché à encourager l'expansion commerciale entre tous les pays en encourageant la réduction des barrières douanières, il serait très heureux de voir ces négociations aboutir. Cela permettrait non seulement d'abaisser les barrières douanières entre les deux groupes économiques, mais de stimuler les échanges commerciaux entre l'Europe et les Etats-Unis, d'une part, et les pays développés et moins développés, d'autre part. Pour donner une preuve de son désir de collaboration, le gouvernement britannique a proposé une liste très courte d'exceptions aux produits sur lesquels il est disposé, d'une façon générale, à réduire les tarifs douaniers.

Répondant à une question précise sur l'ouverture éventuelle d'un nouveau chapitre des négociations avec la Communauté, M. Wilson a dit: "Je ne crois pas qu'il soit pour l'instant possible qu'on nous invite à faire partie de la Communauté économique européenne et la question des négociations ne se pose pas pour nous en ce moment. Mais je voudrais souligner que notre objectif à long terme est la formation d'un marché commun européen qui comprendrait la Grande-Bretagne et tous les autres pays européens disposés à y participer. Si ce marché est bien conçu, sans être refermé sur lui-même, disposé à importer du monde extérieur, je ne crois pas que les intérêts du Commonwealth seraient un obstacle. Si ces conditions se trouvaient remplies, je pense que non seulement elles ne seraient pas inconciliables avec les intérêts anglais en Europe, mais qu'elles en seraient même complémentaires."

(Il Corriere della Sera, 1er avril 1965)

6- Discours du Premier britannique, M. Wilson, à New York

Dans un discours prononcé le 14 avril devant l'"Economic Club of New York", le premier ministre Wilson a parlé de la position de la livre sterling, qu'il a qualifiée de solide, et des projets gouvernementaux de rénovation de l'industrie britannique. Pour ce qui est de la livre sterling, il a confirmé la décision du gouvernement britannique de maintenir la parité actuelle.

Après avoir examiné les difficultés et les perspectives de la balance des paiements britannique, l'orateur a exposé les points essentiels du programme gouvernemental. Celui-ci prévoit des mesures à mettre en oeuvre par le Conseil national de développement économique (institué par le gouvernement précédent), en vue de promouvoir les industries qui peuvent contribuer à l'augmentation des exportations et au renforcement de l'infra-

## Relations extérieures

---

structure industrielle de la Grande-Bretagne. Il s'agit surtout de mesures visant à accroître la productivité, notamment au moyen de concentrations d'entreprises. D'autres tendent à encourager les investissements et à stimuler le progrès technique dans l'industrie. Un ministère spécial a été créé à cette fin.

Les pratiques faussant le libre jeu de la concurrence seront énergiquement combattues.

La loi sur la concurrence sera appliquée plus strictement que par le passé. Une enquête approfondie sera menée dans le secteur de la construction navale.

D'autre part, en étroite coopération avec l'industrie, le gouvernement favorisera la recherche scientifique. Il affectera des moyens financiers accrus à la recherche productive. En bénéficieront notamment, les nouvelles industries qui appliqueront les résultats de ces recherches.

Le programme prévoit ensuite des facilités d'ordre fiscal destinées à stimuler les exportations.

Quant au programme de défense, le gouvernement britannique a décidé de prendre des mesures draconiennes afin de réaliser des économies. En libérant une partie de la main-d'oeuvre, elles permettront du même coup de réduire le déficit en travailleurs qualifiés.

En ce qui concerne la lutte contre l'inflation, le Premier a souligné que, malgré les énormes engagements financiers contractés par le gouvernement précédent, les dépenses de l'Etat pendant l'exercice en cours ne dépasseront pas, selon les prévisions, de plus de 8,9 % celles de l'année précédente. Cependant, au cours des prochaines années, les dépenses publiques, y compris celles des collectivités locales et régionales, ne pourront augmenter de plus de 4,5 %.

Le gouvernement ne manquera pas d'utiliser à fond les instruments monétaires dont il dispose et veillera à combattre l'inflation à la fois sur tous les fronts.

D'un commun accord avec les intéressés, le gouvernement a réussi à élaborer une politique des revenus qui permettra de maintenir les prix, les bénéfices, les traitements et les salaires dans les limites de l'accroissement de la productivité. De même, un accord a été rédigé en termes très précis sur les instruments nécessaires à la mise en oeuvre de cette politique.

Le gouvernement britannique appuie sans réserves le programme du président Kennedy pour la lutte contre la pauvreté dans le monde. La réussite des négociations Kennedy revêt à ce point de vue une importance vitale. Il y va également de l'intérêt de la Grande-Bretagne, car cette réussite empêchera une aggravation de la division économique de l'Europe. Tout espoir d'aboutir à une libéralisation du commerce mondial est cependant vain si les disponibilités monétaires au niveau mondial ne vont pas de pair avec le développement du commerce.

Enfin, le Premier britannique a rappelé les divers systèmes qui ont été proposés pour résoudre les difficultés inhérentes au système international des paiements. Il a cependant écarté formellement la proposition d'un retour à l'étalon-or. Ce système, a déclaré M. Wilson, a déjà été rejeté à juste titre, il y a 35 ans, par l'économiste Keynes. Or, depuis lors, la situation ne s'est guère modifiée.

(The financial Times, 15 avril 1965)

7 - M. Schiller, sénateur berlinois chargé des affaires économiques, adversaire d'une "petite Europe"

Dans le discours qu'il a prononcé le 11 mars 1965 à Stockholm devant la Fédération industrielle de Suède, la Chambre de commerce germano-suédoise et la Société suédo-allemande, M. Karl Schiller, sénateur berlinois chargé des affaires économiques, s'est déclaré opposé à toute "solution fondée sur une petite Europe, sur une Europe rhénane", qui tracerait une nouvelle ligne de démarcation à travers l'Europe libre.

Le sénateur voit dans le rapprochement des deux communautés européennes, la C.E.E. et l'A.E.L.E., le problème-clé de l'intégration européenne. C'est surtout la République fédérale d'Allemagne qui, en raison de sa structure industrielle, tient à ce qu'un pont soit jeté entre ces deux communautés. Evoquant la suggestion faite par le banquier hambourgeois Minchmeyer, il propose qu'une sorte de traité-cadre soit conclu entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. La C.E.E., qui constituera une "économie nationale" parfaitement intégrée, pourrait être incorporée, en tant que huitième membre, à l'A.E.L.E., dont la composition est plus lâche. M. Schiller considère ce projet comme absolument acceptable, à la condition toutefois que les négociations portent non pas sur une adhésion de la C.E.E. à l'A.E.L.E., mais sur un "traité-cadre collectif" liant les deux Communautés. De plus, cette solution permettrait d'éviter des négociations bilatérales compliquées.

M. Schiller a souligné d'autre part que Berlin suit non sans intérêt les tendances à la dislocation qui se font jour en Europe orientale. Les pays occidentaux devraient les appuyer prudemment par une "politique commerciale active et coordonnée à l'égard de l'Est", notamment en matière de crédits.

(Die Welt, 12 mars 1965)

8 - Déclaration de M. Gunnar Lange, ministre suédois du commerce, sur les problèmes de l'A.E.L.E.

Prenant la parole à Upsala, le 21 mars 1965, devant une assemblée de sociaux-démocrates, le ministre suédois du commerce s'est élevé contre le pessimisme que les faiblesses de l'A.E.L.E. inspirent à certains. En matière de politique d'intégration, a déclaré le ministre, la Suède ne peut que travailler à l'élimination des difficultés de l'A.E.L.E., à l'extension du domaine

de la coopération ainsi qu'à l'édification et à la consolidation de la zone de libre-échange. Si l'on parvient à mener à bien les projets de l'A.E.L.E., on aura réalisé, d'ici deux ans environ, un marché de 90 millions d'habitants d'où les droits de douane auront été éliminés. Le ministre a accueilli avec satisfaction l'annonce faite par les Britanniques de ramener de 15 à 10 % le taux de la taxe perçue à l'importation et a déclaré qu'"il n'y a aucune raison de renoncer à l'espoir de voir surmonter les difficultés du moment et de poursuivre les efforts de consolidation et de développement qui se sont révélés si prometteurs jusqu'à présent".

M. Lange a déclaré en outre que les faiblesses de l'A.E.L.E. tiennent notamment à sa structure. A l'intérieur de l'A.E.L.E., sept petits Etats se trouvent confrontés avec une grande puissance dont la politique commerciale est largement déterminante pour eux; si le développement de la Grande-Bretagne revêt une grande importance pour la Suède, ce qui se passe en Suède est moins important pour la Grande-Bretagne. Le ministre du commerce considère qu'une partie des réactions que suscitent les faiblesses de l'A.E.L.E. sont "nettement exagérées et inconsidérées".

En Suède, on est même allé jusqu'à se demander si, en définitive, la participation à l'A.E.L.E. est encore intéressante pour le pays. Le ministre ne comprend pas qu'on puisse soulever une telle question, alors que les exportations suédoises dans les pays de la zone libre-échange ont augmenté d'environ 86% depuis 1959, contre 56% seulement pour les pays ne faisant pas partie de l'A.E.L.E. Rien que pour l'année passée, les exportations suédoises en Grande-Bretagne ont augmenté de 28% et le volume des échanges entre les pays scandinaves a même doublé dans le cadre de l'A.E.L.E.

En conclusion, M. Lange a posé la question de savoir comment on pourrait, en mettant fin à l'A.E.L.E., conserver les avantages qu'elle assure, et demandé quelle autre solution on pourrait envisager. Il est certain qu'une zone de libre-échange plus petite, "une A.E.L.E. amputée ou simplement un marché scandinave", en admettant qu'elle soit concevable, ne donnerait que de mauvais résultats. La porte de la C.E.E. ne s'est pas ouverte; d'ailleurs, la Suède ne peut pas, étant un pays neutre, demander à adhérer à la Communauté et elle n'aurait guère de chance de voir sa demande acceptée.

(Neue Zürcher Zeitung, 23 mars 1965)

#### 9 - Débat sur les questions européennes au Reichstag suédois

Le débat de politique extérieure au sein du Reichstag suédois a été ouvert par une déclaration du gouvernement. La déclaration gouvernementale et sa discussion ont porté essentiellement sur la politique d'intégration, la question de l'armement nucléaire et d'autres problèmes internationaux.

En ce qui concerne la politique d'intégration européenne, le gouvernement suédois estime (déclaration du 24 mars 1965) que l'intensification des échanges entre les pays de

l'A.E.L.E. d'une part et les pays de la C.E.E. d'autre part, risque de rendre plus difficile un rapprochement ultérieur entre les deux blocs économiques. Selon le porte-parole du gouvernement, l'orientation politique marquée de la C.E.E. interdit à la Suède de demander son adhésion à la C.E.E. En attendant que le problème du marché européen soit résolu, il faudra continuer à renforcer la coopération dans le cadre de l'A.E.L.E.

On a reproché à M.Lange, ministre du commerce, d'avoir cru pouvoir affirmer que la réduction de 5% des taxes britanniques à l'importation avait rétabli la confiance. Pour M. Heckscher, leader du parti conservateur, l'opinion d'un petit groupe de ministres à ce sujet n'importe guère; ce qui compte, c'est ce qu'on en pense dans les milieux de l'exportation et du commerce. L'opposition demande donc que le gouvernement suédois s'efforce d'obtenir la suppression totale de la taxe à l'importation. M.Heckscher a demandé également au gouvernement s'il connaît vraiment bien la "déclaration de Londres", s'il est parfaitement au courant des intentions du gouvernement travailliste quant à la poursuite de la coopération au sein de l'A.E.L.E. M.Lange a répliqué que rien ne permet encore de croire à une réorientation de la politique britannique et qu'il ne s'agit, pour l'instant, que de "spéculation et de suppositions". Faisant allusion à la "déclaration de Londres", il a ajouté qu'il n'y a aucune raison de mettre en doute "la conscience qu'ont tous les membres des devoirs de solidarité qu'elle implique".

La discussion a révélé que les avis sont partagés en ce qui concerne l'attitude du Danemark. Alors que le gouvernement estime, en se référant à l'évolution des échanges et à une déclaration du gouvernement danois, que le risque de voir le Danemark se tourner vers la C.E.E. est minime. M.Heckscher a qualifié la politique de la C.E.E. à l'égard de l'A.E.L.E. de "politique de l'artichaut". Le leader conservateur a évoqué à ce sujet les négociations avec l'Autriche et le débat sur l'intégration qui a eu lieu au Danemark. De son côté, M.Ohlin (libéral) a insisté sur le risque d'un changement de politique du Danemark, inspiré par le souci de protéger les exportations de produits agricoles du pays. Ainsi se trouveraient compromis, non seulement la coopération politique entre les pays scandinaves, mais aussi leur marché commun en voie de formation. Le gouvernement suédois devrait donc veiller à ce que le Danemark obtienne dans le cadre de l'A.E.L.E., une compensation des pertes qu'il subit sur le marché de la C.E.E.

Au cours du débat de politique extérieure, la politique de neutralité de la Suède est restée constamment au centre des préoccupations. Ainsi, on a insisté à plusieurs reprises sur le fait que l'orientation politique du marché commun n'autorise pas la Suède à présenter une demande d'adhésion. Le gouvernement considère qu'il est de loin plus important de renforcer les relations actuelles avec l'A.E.L.E.

(Neue Zürcher Zeitung, 27 mars 1965)

10 - Echanges de vues sur l'Europe à l'occasion de la visite à Bonn de M. Gerhardsen, premier ministre norvégien

Les entretiens germano-norvégiens du 22 au 25 mars 1965 ont porté essentiellement sur les questions de politique européenne, économique et de défense.

L'entretien avec le chancelier fédéral a été suivi d'autres entretiens avec M.Schröder, ministre des affaires étrangères, M. von Hassel, ministre de la défense, et certains secrétaires d'Etat. M.Gerhardsen se serait notamment enquis des intentions allemandes en ce qui concerne les négociations Kennedy et de l'évolution des relations entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. En tant que membre de la zone de libre-échange, la Norvège aimerait qu'on jette un pont vers la C.E.E. et de son côté Bonn espère voir les négociations Kennedy contribuer à combler le fossé qui sépare les deux blocs économiques. Il serait souhaitable que l'on se mette d'accord pour réduire au minimum le nombre des exceptions à l'abaissement des droits de douane de cinquante pour cent dans le cadre des négociations Kennedy.

Le chancelier fédéral n'a pas manqué de rappeler qu'il a insisté publiquement, à maintes reprises, sur la nécessité de veiller à ce que l'Europe libre ne se divise pas en deux blocs économiques. On a insisté aussi sur le fait qu'au cours des quatre dernières années, les exportations norvégiennes en République fédérale ont augmenté de 55 %. Il n'a pas été question, au cours des entretiens germano-norvégiens, de problèmes spécifiquement bilatéraux. Aucune divergence de vues n'est apparue non plus quant aux questions de défense atlantique. Dans son discours de bienvenue, M.Erhard a déclaré : "Nous savons qu'il y a entre nous unité de vues sur les problèmes de défense commune." Ce à quoi M.Gerhardsen a répondu : "Nous sommes alliés au sein de l'O.T.A.N."

Au cours d'un dîner offert par le chancelier fédéral en l'honneur de son hôte norvégien, M.Erhard a déclaré qu'on pouvait se réjouir d'avoir su conjurer les ombres du passé pour travailler non seulement à l'établissement de nouvelles relations entre les deux peuples, mais aussi pour édifier une nouvelle Europe". L'orateur a en outre évoqué l'oeuvre d'unification européenne et les efforts faits pour jeter des ponts entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. M.Erhard espère qu'on en arrivera à l'intégration des deux zones, "lorsque chacun sacrifiera aux mêmes idéaux de politique commerciale, ceux de la liberté des échanges mondiaux, de la suppression des entraves et d'une réduction aussi poussée que possible des droits de douane". Personnellement, il souhaite le succès des négociations Kennedy et il a assuré M.Gerhardsen qu'il ferait tout ce qui est en son pouvoir dans le cadre du commerce européen. Dans sa réponse, M. Gerhardsen a abordé les problèmes économiques européens et a demandé instamment qu'on veille à ne pas "aggraver la division de l'Europe".

Le communiqué final insiste surtout sur le resserrement de la coopération entre la République fédérale et la Norvège en

matière économique et européenne. Réaffirmant ses thèses au cours d'une conférence de presse, M. Gerhardsen a formulé le vœu que les négociations Kennedy soient couronnées de succès et a mis son auditoire en garde contre les dangers d'une accentuation des divergences entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. A ce sujet, le premier ministre norvégien a déclaré que son pays nourrissait des inquiétudes en ce qui concerne les listes d'exceptions de la C.E.E., sur lesquelles figurent d'importants produits d'exportation norvégiens. Cependant, il s'est déclaré satisfait d'avoir obtenu du gouvernement fédéral l'assurance qu'il tiendrait compte, dans le cadre de la C.E.E. et du G.A.T.T., des préoccupations de la Norvège. Répondant à un journaliste qui lui avait demandé ce qu'il pensait des conceptions européennes de de Gaulle, il a déclaré que la coopération avec les Etats-Unis est pour l'Europe une question d'intérêt vital "à laquelle nous attachons une importance fondamentale".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 24 et 26 mars 1965 ;  
Neue Zürcher Zeitung, 25 mars 1965 )

#### 11 - La C.E.E. et les pays africains

Les 5 et 6 avril s'est tenu à Milan un congrès organisé par le Centre d'Information et d'Etudes sur le marché commun (CISMEC), en collaboration avec le bureau italien du service de presse et d'information de la C.E.E. Le sujet en était : "La convention d'association entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache associés considérée sous l'angle économique".

Comme l'a souligné M. Marazza, président du CISMEC, ce congrès avait pour but d'engager un débat constructif et approfondi entre les responsables de la vie économique pour l'étude et la mise au point de tous les problèmes concernant l'insertion plus efficace de l'Italie dans le processus de développement économique des Etats africains et malgache associés. Participaient à ce congrès l'ambassadeur Guido Colonna di Paliano, membre de la Commission de la C.E.E., M. Mario Pedini, vice-président de la commission du Parlement européen pour les problèmes africains, M. Umberto Stefani de la direction des affaires économiques de la C.E.E., le directeur général pour le développement d'outre-mer C.E.E., M. Hendus et d'éminentes personnalités spécialistes des problèmes juridiques, économiques et politiques de la Communauté.

M. Mario Pedini a présenté le rapport général en faisant remarquer tout d'abord que la convention n'était pas seulement un document d'une grande importance qui devait être discuté au sein de la Communauté, mais qu'elle était aussi un nouveau type d'organisation entre des peuples différents. Commentant ensuite les possibilités qu'ont les entreprises italiennes de participer davantage à la réalisation des projets financés, l'orateur a déclaré : "Le fait que des entreprises de différentes nationalités aient participé aux marchés publics dans les pays associés a entraîné une diminution du niveau des offres et des coûts d'adjudication qui a même atteint 20 % au profit des pays

africains. Pour avoir une action efficace sur les marchés africains, a conclu M. Pedini, il faut adapter les initiatives et les activités aux exigences locales en ayant recours à des formes s'apparentant aux consortiums."

Le secrétaire général du CISMEC, M. Alfio Titta, a ensuite exposé devant tous les congressistes les différents aspects du régime d'association, de l'aspect institutionnel à l'aspect économique, de celui concernant la coopération financière et technique à celui concernant l'assistance technique, en insistant tout particulièrement sur la façon différente d'aborder le problème, suivant qu'il s'agit de la convention de Yaoundé ou du régime d'association prévu pour les cinq premières années d'existence de la C.E.E. par la quatrième partie du traité de Rome.

Après avoir rappelé les normes ayant pour but de favoriser les échanges et la technique de répartition des 730 millions de dollars que le nouveau Fonds européen de développement met à la disposition des Etats africains et malgache associés, le rapport présenté par le CISMEC a attiré l'attention sur l'originalité de la nouvelle convention qui a notamment pour but la rationalisation et la diversification des productions des pays associés, afin de les mettre partiellement à l'abri des fluctuations des prix des matières premières et de leur permettre d'affronter le marché international avec des prix compétitifs.

Les rapports généraux ont été suivis de nombreuses interventions de personnalités de la vie économique qui ont mis l'accent sur les problèmes pratiques qui se posent surtout aux entreprises qui doivent agir dans le cadre de la convention.

#### 12 - Table ronde sur les perspectives de l'union politique européenne

Les perspectives de l'union politique européenne, eu égard notamment au récent comportement de la France, ont fait l'objet d'un colloque d'information avec la presse qui a eu lieu le 31 mars 1965 à Rome.

De nombreuses personnalités du monde politique et économique italien sont intervenues au cours de la rencontre organisée par la section italienne de l'Association des journalistes européens. Tous les orateurs, y compris ceux qui sont intervenus dans le débat, ont été d'accord en général pour souhaiter, en dépit des incertitudes et des obstacles renaissants, qu'on parvienne le plus vite possible à l'union politique de l'Europe.

Notamment M. Galloni, vice-secrétaire politique de la démocratie chrétienne, a tout d'abord rappelé qu'avant d'arriver à l'unité de l'Europe, il fallait éliminer auparavant tous les instruments diplomatiques périmés que sont les accords bilatéraux du type "do ut des". Il a déclaré ensuite que cette union politique ne pouvait naître des accords conclus au sommet par les gouvernements, mais devait être l'oeuvre des Communautés économiques supranationales, lesquelles expriment

et reflètent directement les grandes lignes de l'expansion économique et sociale des différentes réalités nationales. C'est pourquoi, a poursuivi l'orateur, certaines déclarations faites au niveau diplomatique ne peuvent entamer la foi en l'unité européenne, mais doivent au contraire renforcer la volonté de faire progresser d'une façon réaliste le processus d'unification grâce à la fusion des exécutifs des Communautés économiques et à la fusion ultérieure des Communautés.

Le sénateur Paolo Vittorelli, membre de la direction du parti socialiste italien, a affirmé que le refus opposé par M.Couve de Murville à une rencontre des ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté européenne, en dépit de l'adhésion au principe à l'origine de la conférence, constitue un enseignement pour les cinq autres pays qui doivent être résolus à continuer sur la voie où ils se sont engagés.

D'après M.Gaetano Martino, président du Conseil national du parti libéral italien et ancien président du Parlement européen, la voie la meilleure pour aboutir à l'union politique européenne est d'appliquer intégralement les traités de Rome, puisque, a-t-il dit, les autres tentatives, comme le plan Fouchet et le traité franco-allemand, ont toutes échoué. Il s'est toutefois prononcé contre la proposition d'une élection au suffrage universel direct des seuls représentants italiens au Parlement européen, estimant que c'est aux institutions communautaires qu'il revient d'élaborer des normes uniformes pour l'élection des représentants de tous les pays.

De son côté, M.Arde Rossi, membre de l'exécutif du parti républicain italien, a insisté sur la contribution apportée par son parti à la cause européenne. Il s'est attaché en outre à souligner que si la démobilité douanière et la politique agricole commune avaient fait des progrès considérables, le processus d'unification politique restait par contre en arrière, eu égard aux normes contenues dans les traités instituant les Communautés. On a donc besoin, a-t-il affirmé, d'une nouvelle impulsion qui parte de l'opinion publique des six pays, et cela afin de vaincre les résistances rencontrés sur la voie de l'unité de la Petite Europe.

Enfin, M.Galuppi, social-démocrate, a fait observer que la stagnation actuelle ne touchait pas uniquement le secteur politique mais aussi le secteur économique dans lequel on n'a guère progressé en matière de politique économique à moyen terme, de politique de développement régional et de questions sociales.

(Il Popolo, 1er avril 1965)

13 - Déclaration du Prince Bernhard sur le "partnership" atlantique

Dans une allocution prononcée le 12 avril devant l'Economic Club of Detroit", le Prince Bernhard a déclaré que le "partnership" atlantique était à la fois un idéal et une

réalité. C'est précisément parce qu'elle soulève des controverses que cette notion continue à porter l'empreinte de l'idéal.

Selon le Prince, le partnership atlantique constitue la base même de l'existence de l'Amérique et du monde occidental. Le gouvernement américain n'a jamais douté de la nécessité de nouer des relations économiques étroites avec une Europe unie. L'Amérique et l'Europe ne sauraient se passer l'une de l'autre. Il ne faut pas, à son avis, accorder trop de poids aux critiques européennes. Au contraire, elles montrent à quel point les liens se sont resserrés.

Le fait que les énormes investissements américains en Europe suscitent plus de critiques que naguère, témoigne de la confiance croissante que l'Europe a en elle-même. Les Pays-Bas, quant à eux, demeurent toujours ouverts à de nouvelles industries américaines. Les milieux néerlandais entendent se garder de toute décision qui porterait atteinte à l'association entre l'Europe et l'Amérique ou qui affaiblirait l'O.T.A.N.

## DEUXIEME PARTIE

### LES PARLEMENTS

#### I - Le Parlement européen

##### Activité des Commissions au mois d'avril

###### Commission du commerce extérieur (2)

Réunion du 30 avril à Bruxelles : En présence de la Haute Autorité de la C.E.C.A., discussion et adoption du projet d'un document de travail élaboré par M. Carcaterra sur les parties du treizième rapport général qui relèvent de la commission.- En présence de la Commission de la C.E.E., examen et adoption d'un projet d'avis relatif à la proposition de règlement de la Commission de la C.E.E. sur l'instauration d'une organisation commune des marchés pour les fruits et légumes.- En présence de la Commission de la C.E.E., examen et adoption d'un projet d'avis concernant la proposition de règlement de la Commission de la C.E.E. relatif au régime applicable à certains produits transformés, originaires des Etats africains et malgache associés.- En présence de la Commission de la C.E.E., examen et adoption d'un projet d'avis relatif à la proposition de règlement de la Commission de la C.E.E. concernant l'instauration d'une organisation commune des marchés pour les matières grasses.- En présence de la Commission de la C.E.E., examen et adoption d'un projet d'avis sur la proposition d'un règlement de la Commission de la C.E.E. concernant les règlements spéciaux des produits oléagineux originaires des Etats africains et malgache associés et des pays et territoires d'outre-mer, importés dans la Communauté.

###### Commission de l'Agriculture (3)

Réunion des 31 mars et 1er avril à Paris : Suite et conclusion de l'examen du projet de rapport de M. Braccési sur la proposition de règlement portant dispositions complémentaires pour l'organisation des marchés des fruits et légumes.- Examen d'un projet d'avis de M. Estève, à transmettre à la commission du marché intérieur, sur une proposition de directive relative à l'application de la législation des Etats membres en matière de baux ruraux aux agriculteurs ressortissants des autres Etats membres.- Examen d'un projet d'avis de M. Lousteau, à transmettre à la commission du marché intérieur, sur une proposition de directive relative à la liberté pour les agriculteurs ressortissants d'un Etat membre, établis dans un autre Etat membre, de muter d'une exploitation agricole à l'autre.- Exposé introductif de M. Lückner sur les problèmes de stabilisation des cours des matières premières agricoles.- Exposé introductif de M. Richarts sur une proposition de règlement relative à l'organisation commune des marchés des matières grasses.

Réunion des 27 et 28 avril à Bruxelles : Echange de vues avec M. Mansholt, vice-président de la C.E.E., sur les propositions de la Commission de la C.E.E. relatives au financement de la politique agricole commune, aux ressources propres de la Communauté et au renforcement des pouvoirs du Parlement européen.- Débat général sur l'avis de M. Vredeling, à transmettre à la commission des budgets, concernant les propositions de la C.E.E. relatives au financement de la politique agricole commune, aux ressources propres de la Communauté et au renforcement des pouvoirs du Parlement européen.- Adoption du projet de rapport de M. Braccési sur la proposition de la Commission de la C.E.E. concernant un règlement relatif aux dispositions complémentaires d'organisation du marché des fruits et légumes.- Adoption d'un projet d'avis de M. Estève, à transmettre à la commission du marché intérieur, sur une proposition de directive relative à l'application de la législation des Etats membres en matière de baux ruraux aux agriculteurs ressortissants des autres Etats membres.- Adoption d'un projet d'avis de M. Lousteau, à transmettre à la commission du marché intérieur, sur une proposition de directive relative à la liberté pour les agriculteurs nationaux d'un Etat membre, établis dans un autre Etat membre, de muter d'une exploitation à une autre. - Examen et adoption d'un rapport de M. Breyne sur une proposition de règlement relative au glucose et au lactose. - Examen et adoption d'un projet d'avis de M. Dupont, à transmettre à la commission pour la coopération avec les pays en voie de développement, sur la proposition de la Commission de la C.E.E. relative à un règlement concernant le régime applicable à certains produits transformés originaires des Etats africains et malgache associés, et des pays et territoires d'outre-mer.

Commission sociale (4)

Réunion du 5 avril à Bruxelles : Examen du XIIIème rapport général et du rapport politique de la Haute Autorité de la C.E.C.A. Examen de la note de M. Van Hulst sur les répercussions de l'évolution technique sur la productivité, les salaires, la durée du travail et l'emploi.

Réunion des 13 et 14 avril à Bruxelles : Examen, en présence des Exécutifs, du projet de rapport de M. Troclet sur les répercussions de la prochaine fusion des Exécutifs sur la politique sociale communautaire. Echange de vues avec des délégations de l'organisation européenne de la C.I.S.C. et de la C.I.S.L. sur la fusion des Exécutifs, la mise en oeuvre de l'article 118 du Traité C.E.E. (harmonisation sociale) et l'organisation à l'échelon européen de discussions paritaires par secteurs économiques. Adoption du projet de rapport de M. Tomasini sur une modification des règlements no 3 et 4, relative à la sécurité sociale des agents auxiliaires des Communautés européennes.

Réunion du 30 avril à Bruxelles : Adoption du projet de rapport de M. Troclet sur la fusion des Exécutifs. Examen du projet d'avis de M. Pêtre sur les chapitres sociaux du XIIIème rapport de la Haute Autorité. Examen du projet de rapport de M. Nerderhorst sur l'application de l'article 118 du Traité C.E.E.

Commission du marché intérieur (5)

Réunion des 26 et 27 avril à Bruxelles : Examen, en présence de l'Exécutif de la C.E.E., et vote du projet de rapport de M. Illerhaus sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à une directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant des branches électricité, gaz, eau et services sanitaires (branche 5 C.I.T.I.) Premier examen, en présence de l'Exécutif de la C.E.E. d'une proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à une directive concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux (rapporteur : M. Seuffert). Suite de l'examen, en présence de l'Exécutif de l'Euratom, de la proposition de celui-ci au Conseil tendant à modifier les dispositions du titre II, chapitre VI du Traité instituant la C.E.E.A. Désignation de M. Armengaud comme rédacteur de l'avis de la commission du marché intérieur sur une proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant un règlement relatif à la définition commune de la notion d'origine des marchandises. Examen des parties du XIIIème Rapport général sur l'activité de la C.E.E.A. qui relèvent de la compétence de la commission du marché intérieur. Examen, en présence de l'Exécutif de la C.E.E. et vote du projet de rapport de M. Tomasini sur une proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil relative à une deuxième directive concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux spécialités pharmaceutiques.

Commission économique et financière (6)

Réunion du 29 avril à Bruxelles : En présence de M. Hettlage, membre de la Haute Autorité, la commission a procédé à un échange de vues sur le projet d'avis élaboré par M. Kapteyn sur les parties du treizième rapport général et du rapport politique de la Haute Autorité qui relèvent de la compétence de la commission.- La commission a ensuite examiné le projet d'avis élaboré par M. Bousch, à l'intention de la commission du marché intérieur, sur la proposition de la Commission de la C.E.E. relative à une directive concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux.

Commission pour la coopération avec des pays en voie de développement (7)

Réunion du 13 avril à Bruxelles : Sous la présidence de M. Carcassonne, vice-président, première discussion du rapport Angloy concernant la proposition de règlement de la Commission de la C.E.E. relative au régime applicable à certains produits transformés, originaires des Etats africains et malgache associés et des pays et territoires d'outre-mer.

Commission des transports (8)

Réunion du 27 avril à Bruxelles : En présence de la Haute Autorité de la C.E.C.A., échange de vues sur les parties du treizième rapport général de la Communauté européenne du charbon

et de l'acier qui relèvent de la compétence de la commission des transports. Echange de vues avec le représentant de la Commission de la C.E.E. sur les propositions de compromis en matière de politique tarifaire.

Commission de l'énergie (9)

Réunion du 12 avril à Bruxelles : Examen des parties du treizième rapport général de la Haute Autorité sur l'activité de la C.E.C.A. qui relèvent de la compétence de la commission. Le cas échéant, examen d'un projet d'avis y afférent (rédacteur M. Bousch). Examen d'une proposition portant modification des dispositions du deuxième titre, chapitre VI, du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (approvisionnement).

Commission de la recherche et de la culture (10)

Réunion du 8 avril à Bruxelles : En présence de l'Exécutif de l'Euratom, échange de vues sur l'exposé prononcé le 23 mars 1965 devant le Parlement européen par le président de cet Exécutif, M. Chatenet, au sujet des problèmes relatifs au réaménagement du second programme quinquennal de recherche d'Euratom. - Examen de la proposition de résolution présentée par Mme Strobel sur la création d'un office européen de la jeunesse et désignation d'un rapporteur.

Réunion du 21 avril à Luxembourg : Examen et adoption, en présence de la Haute Autorité, d'un projet d'avis élaboré par M. Friedensburg à l'intention de M. Thorn, rapporteur général du Parlement européen, concernant la recherche technique et économique dans le cadre de la C.E.C.A. - Echange de vues sur la proposition de résolution présentée par M. Bernasconi concernant l'institution d'un brevet sportif populaire européen.

Commission de la protection sanitaire (11)

Réunion du 12 avril à Bruxelles : Adoption du projet de rapport de M. Santero sur une proposition de directive de la Commission de l'Euratom au Conseil portant révision des normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des radiations ionisantes. Echange de vues avec l'Exécutif de la C.E.E. sur un projet de recommandation aux Etats membres, concernant le contrôle médical des travailleurs exposés à des risques particuliers et nomination de M. Fohrmann comme rapporteur sur ce problème. Echange de vues avec la Haute Autorité au sujet des parties du XIIIème Rapport et du Rapport politique de la C.E.C.A. relatives à la protection sanitaire et à la sécurité du travail.

Réunion du 28 avril à Bruxelles : Suite de l'échange de vues avec l'Exécutif de la C.E.E. au sujet du contrôle médical des travailleurs exposés à des risques particuliers. Adoption du projet d'avis de M. Bergmann sur l'activité de la Haute Autorité en matière d'hygiène et de sécurité du travail à l'intention du rapporteur général.

Commission des budgets et de l'administration (12)

Réunion du 29 avril à Bruxelles : En présence de la Commission de la C.E.E., examen et adoption d'un projet de rapport intérimaire, présenté par M. Vals sur le problème général des ressources propres et des pouvoirs en la matière du Parlement européen.

Commission juridique (13)

Réunion du 26 avril à Bruxelles : Adoption du rapport de M. Dehousse sur la primauté du droit communautaire sur le droit des Etats membres.



a) Italie

1 - Proposition de loi sur l'intégration dans l'équipe parlementaire italienne des représentants italiens au Parlement européen

Un groupe de parlementaires italiens, au rang desquels figurent MM. Scelba, Pedini, Scarascia et Mme Gennai Tonietti, membres du Parlement européen, a présenté à la chambre des députés la proposition suivante de loi constitutionnelle :

"Aux 630 députés prévus par l'article 1er de la deuxième loi constitutionnelle du 9 février 1963, qui a modifié l'article 56 de la constitution, et aux 315 sénateurs prévus par l'article 2 de la troisième loi constitutionnelle du 27 décembre 1963, qui a modifié l'article 57 de la constitution, viennent s'ajouter respectivement 24 députés et 12 sénateurs qui constituent la délégation de l'Italie au Parlement européen."

Le rapport introductif, qui souligne une fois de plus la nécessité d'un parlement européen élu par une authentique base électorale, expose les objectifs de cette proposition de loi qui vise à assurer un fondement indispensable aux élections européennes, en attendant que soient mis en application les articles des traités communautaires qui prévoient l'élection au suffrage direct suivant une procédure uniforme dans tous les Etats membres.

En effet, une fois modifiés les articles de la constitution qui fixe le nombre des membres de la chambre des députés et du sénat de la République de manière qu'il y ait 24 députés et 12 sénateurs en plus, appelés à former la délégation de l'Italie au Parlement européen, il sera ensuite plus facile d'arrêter, par une loi ordinaire, le détail de la procédure d'élection de cette délégation.

Cette loi ordinaire, qui se fonde sur un projet de convention déjà proposé par le Parlement européen, pourra déterminer ensuite s'il y a ou non compatibilité entre la fonction de député national et de député européen, en tenant compte, même dans l'hypothèse où un accord entre les gouvernements pour une élection au suffrage universel pourrait être réalisé, du fait que la fonction précise et exclusive des 36 parlementaires est déjà définie par les dispositions de la loi constitutionnelle proposée.

En conclusion, on peut affirmer que la proposition de loi présentée vise à fournir la base constitutionnelle indispensable, au stade actuel, à l'établissement d'une authentique assemblée européenne.

(Actes parlementaires - Chambre des Députés)

2 - La politique européenne de l'Italie discutée à la Chambre des Députés

Le 31 mars, au sein de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, M. Fanfani, ministre des affaires étrangères, a fait un exposé sur la ligne suivie par le gouvernement italien en matière de politique étrangère, en se référant tout particulièrement aux problèmes concernant l'évolution de l'intégration économique européenne.

Après avoir montré que l'instauration du marché commun se poursuivait à un rythme plus rapide que le traité de Rome ne l'avait prévu, citant comme exemple les progrès accomplis en matière de démobilitation tarifaire et de politique agricole commune, le ministre des affaires étrangères a rappelé que les six gouvernements se trouvaient désormais d'accord pour réaliser, à partir du 1er janvier 1966, la fusion en une Commission unique des exécutifs des trois Communautés. Poursuivant son exposé, M. Fanfani a insisté sur la décision prise récemment par la C.E.E. dans laquelle elle propose aux gouvernements de lui affecter toutes les ressources financières disponibles qu'elle a perçues et de soumettre leur emploi au contrôle du Parlement européen. Celui-ci verrait ainsi ses pouvoirs s'accroître et se renforcer la nécessité de l'élection de ses membres au suffrage universel direct par les citoyens des pays de la Communauté, au lieu d'une désignation par les différents parlements. Exposant ensuite l'action déployée par le gouvernement italien dans le but d'accélérer le processus d'intégration européenne, le ministre des affaires étrangères a rappelé que l'Italie n'avait jamais cessé d'encourager les initiatives visant à réaliser l'unité politique européenne, et il a cité à ce sujet la rencontre au niveau des ministres des affaires étrangères proposée par l'Italie pour le mois de mai.

Toutefois, cette initiative qui a été bien accueillie par les autres partenaires de la Communauté a trouvé une forte opposition auprès du gouvernement français qui, tout en estimant qu'en principe la rencontre proposée était opportune, n'a cependant pas pensé pouvoir y adhérer pour l'instant, le moment n'étant pas encore venu, selon lui, de relancer la coopération politique.

Mais l'Italie, a conclu M. Fanfani, poursuivra par la voie diplomatique et en toute autre occasion favorable le colloque avec les cinq autres gouvernements, en vue de la relance politique, qui reste possible et nécessaire.

M. Gaetano Martino (libéral) a attiré l'attention de la commission sur la fonction actuelle du Parlement européen, fonction qui n'est pas apte à assurer un véritable mécanisme démocratique à la Communauté. L'activité législative est (en vertu notamment, d'une interprétation arbitraire des traités de Rome) le fait exclusif du Conseil de ministres et les normes immédiatement et directement applicables dans tous les pays de la Communauté, que celui-ci met au point, touchent assez souvent et profondément des secteurs vitaux de l'économie nationale des différents pays. Aucun contrôle effectif n'est exercé

sur l'activité financière et budgétaire des institutions communautaires, d'autant plus que la fusion des exécutifs entraînera la suppression du "Comité des quatre présidents", à travers lequel le Parlement pouvait faire entendre sa voix.

Ainsi, a poursuivi M. Martino, on est en train de créer et de consolider à Bruxelles des centres de pouvoir autonomes, incontrôlés et incontrôlables, qui sont incompatibles avec les règles les plus élémentaires d'un système démocratique et avec les principes fondamentaux d'un Etat de droit.

En conclusion, M. Martino a invité le ministre italien des affaires étrangères à prendre les mesures qui s'imposaient, afin d'éviter que la fusion des exécutifs communautaires, au lieu de faire progresser le processus unitaire, ne soit à l'origine de crises dont les conséquences seraient imprévisibles.

M. Lombardi (socialiste) a évoqué le problème de la représentation italienne au Parlement européen. Après avoir rappelé que l'actuelle représentation se trouve réduite en nombre (pour des causes tout à fait accidentelles) et diminuée dans sa représentativité (parce qu'elle est composée de membres qui ne sont plus députés nationaux), il a demandé qu'on procède aux adaptations appropriées et qu'on cherche une solution à ce problème.

M. Caraglia (social-démocrate), d'accord avec la thèse de M. Lombardi, a tenu à rappeler sa position politique en ce qui concerne la solution définitive à donner au problème concernant les organes représentatifs communautaires, solution qui comporte l'élection au suffrage universel direct des représentants du peuple européen dans les Assemblées de la Communauté. Tant que cet objectif ne sera pas atteint, a-t-il conclu, et puisque le gouvernement italien travaille dans ce sens, il faudra promouvoir les initiatives les plus appropriées et les plus efficaces afin de doter le Parlement européen de pouvoirs supérieurs à ceux qui sont les siens actuellement.

Quant à M. Alicata (communiste), il a insisté sur la nécessité qu'il y avait à voir les représentants italiens élus sans aucune discrimination absurde.

M. Pacciardi (groupe mixte), considérant les raisons qui ont incité la France à adopter une position particulière par rapport aux autres pays communautaires, a déclaré que l'unité européenne ne pourra se faire que si on parvient réellement à une orientation uniforme en matière de politique économique, de politique extérieure et de politique de défense.

D'après M. de Marsanich (mouvement social) qui s'est plus particulièrement arrêté aux problèmes que pose l'intégration européenne, la voie qui permettra de mener à bien cette intégration passe par les positions françaises qui prévoient une Europe libérée de l'hégémonie américaine, alors que toutes les autres propositions européennes qui reposent sur l'adhésion de l'Angleterre et l'écartement de la France négligent à la fois, à son avis, les exigences de dignité et d'indépendance des différents Etats et de l'Europe en général.

M. La Malfa (républicain), parlant des obstacles à l'union politique que l'Europe rencontre sur sa route, a distingué deux ordres de difficultés : les premières concernent les rapports de la Communauté européenne avec les autres pays, et les autres, les institutions européennes. Alors que les termes des différends tournant autour des relations entre l'Europe et le monde extérieur sont déjà parfaitement connus de tous, il n'en est pas de même pour les différends concernant la structure institutionnelle de la Communauté.

Terminant son intervention, M. La Malfa s'est demandé si l'attitude actuelle du gouvernement français vis-à-vis du Parlement qui en est réduit à des fonctions toujours plus symboliques, n'avait pas sa république dans l'attitude analogue que la France adopte à l'égard du Parlement européen et s'il ne fallait pas voir dans cette attitude la cause première de l'appauvrissement progressif de la fonction du Parlement européen.

M. Pedini (démocrate-chrétien) a regretté que la France ait déçu une fois de plus les espérances générales en ne se joignant pas à l'initiative du gouvernement italien en vue de la relance du problème de l'intégration politique européenne. Estimant qu'il serait impossible de construire l'Europe sans la collaboration effective de la France, il a attiré l'attention de la commission sur la nécessité de poursuivre avec ténacité l'action du gouvernement afin d'écarter les obstacles qui continuent de s'opposer à la réalisation de l'unité politique européenne. Abordant ensuite le problème des pouvoirs du Parlement européen, M. Pedini a déclaré que ce qu'il fallait faire pour l'instant, c'était d'appliquer les clauses des traités de Rome qui ont pour but d'assurer aux organismes représentatifs communautaires les fonctions propres des assemblées parlementaires nationales. Il a fait part des espoirs qu'il nourrissait au sujet des initiatives visant à résoudre dans un sens communautaire les problèmes scientifiques et scolaires de l'Europe, parmi lesquels il a cité celui de la réalisation de l'Université européenne et de la reconnaissance des diplômes qu'elle délivrera.

Le ministre des affaires étrangères, M. Fanfani, répondant aux différents députés qui étaient intervenus dans le débat, a approuvé l'absolue nécessité de donner sans retard au Parlement européen des pouvoirs plus étendus que ceux qui sont actuellement les siens et surtout de rendre possible l'exercice de tous les pouvoirs dont il est titulaire, conformément aux règles des traités communautaires. La position italienne, a déclaré M. Fanfani, a toujours été favorable au renforcement institutionnel du Parlement européen; c'est ce que montrent notamment les propositions faites récemment par le ministre Saragat, et qui visent à relancer le processus d'intégration politique de l'Europe. A ce sujet, M. Fanfani a rappelé qu'un des amendements proposés par l'Italie au plan Fouchet avait justement pour but d'attribuer des pouvoirs de décision au Parlement européen, ce qui est la preuve de l'action continue déployée par l'Italie pour atteindre les objectifs que tous les membres de la commission sont convenus

de poursuivre. Quant aux instruments de réalisation de l'unification des trois exécutifs et à leur ratification, le ministre des affaires étrangères estime qu'il est possible d'y joindre un protocole additionnel ou une déclaration d'intentions prévoyant l'attribution au Parlement européen des pouvoirs jugés nécessaires au développement adéquat de la structure communautaire.

En conclusion, et après avoir précisé que le problème de la délégation italienne dans les organismes représentatifs relevant de la compétence exclusive du président de la Chambre, du président du Sénat et des groupes parlementaires, le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il espérait qu'on trouverait une solution compatible avec la Constitution et garantissant au maximum la représentativité de cette délégation.

(Bulletin des commissions parlementaires - 31 mars 1965).

3 - Réponse du ministre italien des affaires étrangères à une question concernant le renforcement des pouvoirs du Parlement européen

M. Pedini (démocrate-chrétien), membre du Parlement européen, avait présenté une question écrite au ministre italien des affaires étrangères, afin de savoir si le gouvernement avait l'intention de renouveler, devant le Conseil de ministres de la C.E.E., ses propositions concrètes visant à augmenter les pouvoirs du Parlement européen.

A cette question, le ministre italien des affaires étrangères a donné la réponse suivante :

"Dans le cadre des travaux communautaires sur la fusion de la C.E.E., de la C.E.E.A. et de la C.E.C.A., le gouvernement italien n'a cessé d'affirmer qu'au moment de la fusion des trois Communautés européennes, qui doit se réaliser d'ici 1967, il faudra prévoir le renforcement et l'extension des pouvoirs et prérogatives du Parlement européen, notamment en ce qui concerne le contrôle des budgets et les relations de la Communauté avec les pays tiers.

Le gouvernement italien considère qu'il est indispensable que le progrès et l'aboutissement de l'intégration économique européenne se fassent dans une Communauté au sein de laquelle l'Assemblée parlementaire soit en mesure d'exercer un contrôle démocratique efficace sur les activités des organes exécutifs communautaires. C'est à cette fin que le gouvernement italien a présenté à Bruxelles, en février 1964, une proposition prévoyant qu'à partir du 1er janvier 1966, le nombre des représentants européens passerait de 142 à 284, dont la moitié (en un premier temps) serait élue selon le système du suffrage universel direct.

Dans le cadre de la fusion, en une Commission unique, de la Commission de la C.E.E., de la Commission de la C.E.E.A. et de la Haute Autorité de la C.E.C.A. - fusion qui sera réalisée avant la fin de l'année en cours - il a été convenu d'améliorer les relations et la coopération entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission. De plus, on a adopté un critère selon lequel - si le Parlement européen devait suggérer d'apporter certaines modifications aux projets de budget de la Communauté - ces projets seraient examinés par le Conseil, non pas globalement, mais chapitre par chapitre. En même temps, - et sur demande du gouvernement italien - on a adopté le principe que le problème du renforcement et de l'extension des pouvoirs et des prérogatives du Parlement européen, ainsi que celui de l'élection de ses membres au suffrage universel direct, seront étudiés et résolus parallèlement au problème de la fusion des trois Communautés; le gouvernement italien espère que cette fusion pourra être réalisée avant 1967, en accord avec les programmes d'accélération de l'intégration économique et politique des Six".

(Chambre des Députés - Actes parlementaires).

b) Pays-Bas

1 - Réponse à une question écrite sur la politique communautaire à formation professionnelle

En réponse à une question écrite de M. Nederhorst (parti du travail), les ministres intéressés ont répondu que les principes généraux d'application d'une politique communautaire de formation professionnelle dans la C.E.E. qui ont été arrêtés par le Conseil de ministres de la C.E.E. le 2 avril 1963 concordent, dans l'ensemble, avec les principes qui sont à la base de la politique actuelle des Pays-Bas. Les Pays-Bas ont d'ailleurs participé activement à la définition de ces principes. Le nouveau Comité consultatif pour la formation professionnelle a été saisi de projets de programmes d'action en matière de politique commune de formation professionnelle générale et de formation professionnelle agricole. Il ne pourra être donné suite à la décision du Conseil de ministres définissant les principes généraux que lorsque les programmes d'action auront été arrêtés par la Commission de la C.E.E.

En ce qui concerne le programme communautaire d'échanges de jeunes travailleurs à l'intérieur de la Communauté, le ministre des affaires sociales a déclaré, toujours en réponse à la question de M. Nederhorst, que les représentants des Etats membres sont parvenus à un accord sur la procédure et sur un certain nombre de points précis, en vue de la mise en oeuvre de leur décision du 8 mai 1964. Le ministre a ajouté que l'élaboration de la décision des représentants des Etats membres est si avancée qu'au besoin, des crédits pourront déjà être accordés pendant l'exercice budgétaire en cours.

M. Nederhorst avait également demandé au ministre des affaires sociales des précisions sur l'état d'application du principe de l'égalité des salaires masculins et féminins. Le ministre a déclaré que le rapport du gouvernement néerlandais sur l'état d'application du principe de l'égalité des salaires masculins et féminins a été présenté à la Commission de la C.E.E. Le ministre ignore si le gouvernement néerlandais était, jusqu'à une date récente, le seul gouvernement qui n'eût pas encore déposé ce rapport.

En réponse à une question de M. Vredeling (parti du travail) relative à la déclaration que le ministre des affaires étrangères a faite le 1er décembre 1964 devant le Conseil de la C.E.E. sur le renforcement des pouvoirs du Parlement européen, M. Marijnen, ministre des affaires étrangères par intérim, a déclaré que la plus grande publicité possible a été donnée à cette déclaration, tant par voie diplomatique que par la presse, ainsi qu'à la motion de la Seconde Chambre du 2 février 1965 concernant les pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

(Annexe aux Débats de la Seconde Chambre, questions n<sup>os</sup> 201, 244 et 256, session de 1964-1965)

2 - Présentation du rapport sur la mise en oeuvre des traités de la C.E.E. et de l'Euratom en 1964

Dans une lettre adressée à la Seconde Chambre, le premier ministre, M. Marijnen, a exposé le point de vue du gouvernement, selon lequel rien ne s'oppose à ce que la C.E.E. continue à se développer, l'arrière-plan de divergences de vues n'étant pas nécessairement, à l'heure actuelle, de nature à compromettre ses progrès.

Le gouvernement ne pense pas, quant à lui, que le défaut d'unité de vues sur les grands problèmes politiques de la coopération atlantique, notamment à propos des relations avec les Etats-Unis, condamne la C.E.E. à l'immobilisme ni doive tout au moins freiner sérieusement ses progrès.

La lettre insiste sur les progrès considérables que la C.E.E. a accomplis au cours des dernières années, en dépit des divergences de vues politiques. Si l'on considère l'ensemble des activités de la C.E.E., on constate, affirme le gouvernement, que l'année écoulée a été fructueuse pour la Communauté et que du point de vue des intérêts néerlandais, les résultats obtenus peuvent, d'une façon générale, être considérés comme favorables.

On ne doit cependant pas conclure de ce qui s'est passé en 1963 et en 1964 que les oppositions politiques relatives à l'avenir de l'Europe et à sa place dans l'alliance atlantique soient un facteur négligeable pour l'avenir de la C.E.E. n'est qu'une question d'intérêt économique ou ne doit être jugée que sur les avantages économiques qu'elle assure.

D'autre part, le gouvernement estime que ce serait une erreur de considérer que la coopération entre les pays de la C.E.E. n'est qu'une question d'intérêt économique ou ne doit être jugée que sur les avantages économiques qu'elle assure.

L'évolution de la situation quant à la révision du deuxième programme quinquennal d'Euratom préoccupe le gouvernement. Pour lui, la réorientation radicale, telle qu'on la préconise, de la politique de recherches et d'investissement risque de rompre l'indispensable continuité de l'activité scientifique et de rendre aléatoire l'extension du centre commun de recherches.

(Lettre du premier ministre - Session 1964-1965, 12 avril 1965).